

TENIR NOS PROMESSES POUR 2030

RAPPORT MONDIAL SUR LA REDEVABILITÉ



**SANITATION
AND WATER
FOR ALL**



**MUTUAL
ACCOUNTABILITY
MECHANISM**

TABLE DES MATIÈRES

MESSAGE DE LA PDG DE SWA	04
MESSAGES DES LEADERS MONDIAUX DE SWA	05
RÉSUMÉ ANALYTIQUE	06
1. CONTEXTE	08
2. LE MÉCANISME DE REDEVABILITÉ MUTUELLE DANS LA PRATIQUE	13
2.1 PERSPECTIVES THÉMATIQUES : CONCENTRER LES EFFORTS DU SECTEUR	14
2.2 COORDINATION DU SECTEUR : VOLONTÉ POLITIQUE ET COLLABORATION	22
2.3 EXPÉRIENCES DES PARTENAIRES AU NIVEAU NATIONAL	29
3. LE MÉCANISME DE REDEVABILITÉ MUTUELLE EN CHIFFRES	33
3.1 LES ENGAGEMENTS FORMULÉS À CE JOUR	36
3.2 LA REDEVABILITÉ EN PRATIQUE : EXAMEN ET SUIVI DES ENGAGEMENTS	38
4. LES AMBITIONS POUR LES TROIS PROCHAINES ANNÉES	41
OBSERVATIONS FINALES	45

MESSAGE DE LA PDG DE SWA

Le monde fait face à des défis majeurs. Les répercussions de la pandémie de COVID-19, associées aux conflits en cours, ont contribué à un recul sans précédent de l'indice de développement humain qui a effacé pas moins de neuf années de progrès.¹ Dans son rapport 2023, le Programme commun OMS/UNICEF de suivi de l'approvisionnement en eau, de l'assainissement et de l'hygiène (JMP) a tiré la sonnette d'alarme sur des problèmes de plus en plus pressants. Le monde est en effet loin de s'inscrire sur une trajectoire qui lui permettra de réaliser l'ODD 6. Pour atteindre la couverture universelle d'ici à 2030, nous devons multiplier par six le rythme actuel de progrès en matière d'approvisionnement en eau géré en toute sécurité, par cinq celui de l'assainissement et par trois celui des services d'hygiène de base.² Le JMP souligne également les fortes inégalités qui existent entre les pays et au sein de chacun d'eux. Face à cette crise, il appelle à agir de toute urgence sur la gouvernance, le financement, le renforcement des capacités, l'innovation et les données. Les catastrophes climatiques aggravent encore davantage la situation, les risques liés à l'eau étant parmi les plus sérieux pour la planète.³

Ce panorama est incontestablement sombre. Néanmoins, face à de telles épreuves, notre secteur reste déterminé à intensifier ses efforts pour parvenir à l'eau et à l'assainissement pour tous, en tout temps et en tout lieu. Aujourd'hui, l'eau bénéficie d'une place nettement plus importante dans les débats sur l'urgence climatique menés aux niveaux mondial, régional et national. Ils pourraient ainsi bientôt lui accorder le rôle clé qu'elle devra assurément jouer si nous voulons construire un monde plus résilient. Avec le soutien des Initiatives des chefs



“La redevabilité permet des discussions transparentes, qui renforcent les partenariats et donnent des résultats plus durables.”

Mme. CATARINA DE ALBUQUERQUE
PDG de SWA

d'État, de plus en plus de chefs d'État et de gouvernement regardent maintenant vers l'avenir et prennent conscience de la priorisation nécessaire à accorder à l'eau dans leur pays.

À ce titre, la redevabilité est cruciale pour réaliser les promesses faites dans le cadre des objectifs de développement durable ainsi que d'autres engagements régionaux et mondiaux. Elle favorise le dialogue, elle renforce la volonté politique et elle montre une vision claire des changements réels et des domaines où les progrès prennent du retard pour les individus et les populations. En résumé, la redevabilité permet des discussions transparentes, qui renforcent les partenariats et donnent des résultats plus durables.

Depuis son lancement en 2010, le partenariat mondial SWA met l'accent sur les engagements et la redevabilité. Lorsque nous avons créé le mécanisme de redevabilité mutuelle, en 2018, nous cherchions délibérément à soutenir la collaboration et à proposer une plateforme destinée aux engagements formulés à travers des processus multipartites dirigés par les gouvernements. Grâce à la redevabilité mutuelle, les gouvernements, les organisations de la société civile, le secteur privé, les organismes internationaux et d'autres acteurs peuvent définir clairement le rôle qu'ils ont à jouer pour atteindre des objectifs définis en communs.

En adoptant la redevabilité comme principe de bonne gouvernance, les décideurs sont plus en capacité de savoir si les politiques adoptées ont les effets désirés. De plus, elle permet aux parties prenantes de s'interroger, de se remettre en cause et de se soutenir mutuellement pour rester concentrées sur leur objectif commun, la réalisation de l'ODD 6. Notre mécanisme de redevabilité mutuelle a été conçu pour appuyer cette collaboration et cette participation mutuellement bénéfiques. Il encourage la priorisation politique, le renforcement des processus multipartites, l'augmentation des financements du secteur, la réduction des inégalités, l'action climatique et l'élaboration de politiques dans les pays et à travers le monde.

Notre vision était ambitieuse et elle l'est encore : voir l'eau et l'assainissement figurer au sommet des priorités dans les programmes politiques nationaux et mondiaux et les différentes parties prenantes élaborer des stratégies et des engagements concrets permettant que cette volonté politique aboutisse à l'accès universel à l'eau et à l'assainissement. La Conférence de l'ONU sur l'eau de 2023 et son Programme d'action pour l'eau constituent un événement fondateur pour le renforcement de cette vision. Les débats lors de la Conférence ont en effet confirmé le rôle central de la redevabilité dans la construction d'un monde meilleur fondé sur le respect des droits humains et le développement durable.

Alors que seulement six années nous séparent de 2030, cimenter la confiance, la transparence et la redevabilité est essentiel. Le partenariat SWA saisira toutes les occasions de défendre ces principes, car ce sont eux qui permettront l'accélération urgente nécessaire à la réalisation de l'ODD 6 et, au bout du compte, des droits humains à l'eau et l'assainissement.

Je vous invite à rejoindre ce mouvement et à améliorer la redevabilité dans votre secteur et au-delà. Ensemble, nous pouvons encourager la coopération nécessaire à la mise en place de services essentiels aux populations du monde entier.

MESSAGES DES LEADERS MONDIAUX DE SWA

« La défense des droits humains, notamment des droits des femmes, occupe une place centrale dans la mise en place d'une redevabilité réelle. Sans transparence, il ne peut y avoir de confiance, et sans confiance, aucun investissement n'est possible. Nous nous réjouissons que SWA soutienne ce type de dialogue dans le secteur de l'eau et de l'assainissement à travers son mécanisme de redevabilité mutuelle. Le monde a besoin de la redevabilité pour mener à bien le Programme de développement durable. »

SON EXCELLENCE JOYCE BANDA
ancienne Présidente du Malawi et leader mondiale au sein de SWA



« La planification et l'investissement pour la mise en œuvre de services d'approvisionnement et d'assainissement résilients face aux changements climatiques sont indispensables à un développement inclusif et durable. La durabilité et la résilience dépendent d'une gouvernance et de systèmes de qualité qui s'appuient sur des processus de redevabilité solides. Un système qui accorde la priorité à la redevabilité est tout particulièrement important pour les communautés vulnérables et marginalisées car il permet d'améliorer notablement la vie des personnes. »

SON EXCELLENCE JIGMI THINLEY
ancien Premier Ministre du Bhoutan et leader mondial au sein de SWA



« L'investissement dans les systèmes d'eau, d'assainissement et d'hygiène renforce les communautés et protège la santé, les droits et le bien-être des enfants. Dans le monde, 436 millions d'enfants sont confrontés à une extrême vulnérabilité à l'eau et à des systèmes d'assainissement et d'hygiène inadéquats. De 2020 à 2024, l'UNICEF a aidé 51 pays à intégrer l'eau, l'assainissement et l'hygiène dans leurs politiques climatiques nationales. Il est maintenant temps de garantir que ces politiques solides conduisent à des actions significatives pour fournir à tous les enfants un accès à des services de qualité. »

CATHERINE RUSSELL
Directrice générale de l'UNICEF et leader mondiale au sein de SWA



RÉSUMÉ

ANALYTIQUE

Le présent document constitue le deuxième Rapport mondial sur la redevabilité de SWA. Il est destiné à évaluer la mise en œuvre du mécanisme de redevabilité mutuelle entre 2021 et 2024. Il recense également les domaines dans lesquels il faut renforcer les efforts pour que le mécanisme puisse pleinement jouer son rôle dans la promotion de la redevabilité nécessaire à la réalisation de l'ODD 6 et des droits humains à l'eau et l'assainissement.

Destiné aux partenaires de SWA ainsi qu'aux autres acteurs concernés au sein du Programme 2030, le rapport met l'accent sur l'importance de la redevabilité pour des discussions transparentes, la détection des difficultés et la coordination des actions visant à surmonter les obstacles.

Le mécanisme de redevabilité mutuelle de SWA est le seul processus de reddition de compte d'envergure mondiale destiné à toutes les parties prenantes travaillant ensemble pour atteindre les cibles des objectifs de développement durable liées à l'eau et à l'assainissement. Depuis son lancement en 2018, des parties prenantes de 61 pays du monde ont formulé 498 engagements mondiaux et nationaux. Sur les 295 rapports d'avancement présentés par les partenaires, 46 % sont entièrement ou presque entièrement réalisés.

Une grande partie de ces engagements aident à décloisonner le secteur et à réunir ses acteurs afin d'élever la priorité politique accordée aux questions liées à l'eau et à l'assainissement. Ils ont permis des résultats importants, tels qu'une meilleure coordination concernant les priorités gouvernementales, des augmentations budgétaires, une participation accrue et la création de processus de redevabilité au niveau local. Le mécanisme de redevabilité mutuelle soutient les efforts en matière de gouvernance et de financement, ce qui conduit à des résultats plus efficaces et durables vers l'accès universel à l'eau et à l'assainissement.

Grâce au mécanisme, des partenaires mondiaux, notamment des bailleurs bilatéraux, des banques de développement, des organismes de l'ONU, des ONG internationales, des entités internationales du secteur privé et des instituts de recherche, peuvent également aligner leurs travaux sur les priorités et les objectifs fixés au niveau national pour le secteur. Cette coordination et cette harmonisation sont essentielles pour les partenaires qui cherchent à améliorer l'accès à l'eau et à l'assainissement dans leur pays et dans le monde.

Ce Rapport mondial sur la redevabilité offre une vue d'ensemble complète de la participation des partenaires de SWA au mécanisme de redevabilité mutuelle depuis la première édition de 2021. Il contient plusieurs cas pratiques montrant comment des partenaires ont utilisé la redevabilité et il présente des exemples réussis d'efforts ayant donné lieu à des améliorations significatives des services d'approvisionnement en eau et d'assainissement.

Une première section analytique porte sur l'utilisation

pratique du mécanisme de redevabilité mutuelle par les partenaires ainsi que ses retombées. Elle commence par une analyse thématique visant à étudier en profondeur certains domaines précis prioritaires par les partenaires pour leur travail collectif, notamment l'action climatique, le financement du secteur, les questions de genre et la réduction des inégalités. Cette section montre comment le mécanisme de SWA peut être utilisé pour attirer l'attention et orienter les programmes sur différents domaines prioritaires ainsi que pour proposer aux parties prenantes une trajectoire de coopération face à ces questions cruciales. Ensuite, elle décrit l'aide que le mécanisme de redevabilité mutuelle peut apporter dans la création de processus, d'initiatives et de cadres destinés à améliorer la coordination du secteur et la participation de haut niveau afin de mobiliser les volontés politiques, notamment auprès des chefs d'État et de gouvernement. Enfin, elle présente quatre études de cas de pays partenaires de SWA et étudie comment le mécanisme de redevabilité mutuelle leur a servi pour renforcer les services d'approvisionnement en eau, d'assainissement et d'hygiène au niveau national.

La deuxième section propose des aperçus des données et montre les chiffres du mécanisme et les niveaux de progrès communiqués par les partenaires. Elle inclut une répartition géographique et les principaux thèmes des engagements formulés. Elle offre à la fois un panorama clair des progrès réalisés ainsi que des indications sur les domaines susceptibles de nécessiter davantage d'attention du partenariat au cours des années à venir.

Le rapport analyse ensuite les ambitions du partenariat SWA concernant l'amélioration de l'efficacité du mécanisme en vue de susciter la volonté politique, de renforcer les processus multipartites et de redevabilité aux niveaux national, régional et mondial vers la pleine réalisation des droits humains à l'eau et l'assainissement. Il appelle à la consolidation des liens avec les processus politiques de haut niveau et au maintien de l'engagement de toutes les parties prenantes à adopter la redevabilité mutuelle pour cimenter les partenariats et obtenir des résultats plus durables vers l'assainissement et l'eau pour tous.

En conclusion, le rapport souligne combien la redevabilité est indispensable à la réalisation de l'ODD 6. Une plateforme solide consacrée à l'eau ainsi qu'à l'assainissement, telle que le mécanisme de redevabilité mutuelle de SWA, est un atout pour le secteur en matière de coordination des efforts, de défense de la transparence et d'encouragement de l'action collective au service de ces droits humains.

CONTEXTE

Promouvoir une culture de la redevabilité mutuelle

Installé au sein de l'UNICEF, Assainissement et eau pour tous (SWA) est un partenariat mondial multipartite œuvrant pour la réalisation de l'ODD 6, eau propre et assainissement pour tous. Il s'appuie sur des méthodes innovantes visant à augmenter le soutien politique en faveur de l'eau et de l'assainissement à travers la mobilisation de partenaires au sein des gouvernements, des entreprises de services publics, des régulateurs, des bailleurs de fonds, des institutions financières, des organismes de l'ONU, des organisations de la société civile, des instituts de recherche et du secteur privé.

La redevabilité est un pilier des travaux de SWA car elle transforme en actions des ambitions politiques de haut niveau en encourageant la formulation d'engagements concrets. Ces engagements offrent un socle solide et fiable au secteur et donnent la possibilité de demander des comptes aux gouvernements et aux autres parties prenantes.

Placés au cœur du cadre des droits humains, les États sont responsables de la pleine réalisation de tous les droits humains, y compris à l'eau et l'assainissement. Outre cette obligation légale, la redevabilité permise par

le dialogue multipartite contribue à mettre en place des systèmes collaboratifs, participatifs, transparents, non discriminatoires et, au bout du compte, plus durables.

Avec le mécanisme de redevabilité mutuelle, SWA met l'accent sur une application pratique de la redevabilité. Il suit une stratégie localisée en encourageant tous les acteurs du secteur à s'associer à la vision du gouvernement et à la compléter pour parvenir à un accès universel à l'eau, l'assainissement et l'hygiène à travers un secteur articulé autour de plans nationaux. Le mécanisme aide les parties prenantes à formuler des engagements contribuant à la réalisation des objectifs figurant dans les plans nationaux existants et à rendre mutuellement des comptes. Cette approche participative favorise la coopération et la confiance, ce qui augmente l'efficacité des interventions.

ÉVOLUTION DE L'APPROCHE DE SWA EN MATIÈRE DE REDEVABILITÉ

2010 La nécessité d'un processus destiné à institutionnaliser et à stimuler la redevabilité dans le secteur de l'eau et de l'assainissement est établie au lancement du partenariat SWA, en 2010. En lien avec les Réunions de haut niveau de SWA, un processus est mis en place pour encourager les gouvernements à présenter des engagements nationaux.

2015 Le partenariat commence à mettre au point un outil de redevabilité plus solide qui s'appuiera sur ces enseignements et tiendra compte du passage des objectifs du Millénaire pour le développement aux objectifs de développement durable, ces derniers mettant beaucoup plus l'accent sur des actions interconnectées entre toutes les parties prenantes, donc sur la redevabilité mutuelle.

2018 SWA lance le mécanisme de redevabilité mutuelle, conçu pour fournir à tous les groupes catégoriels une plateforme commune pour une vision partagée du secteur dans laquelle chaque acteur connaît son rôle et tous les acteurs demandent aux autres des comptes pour leurs actions ou leur inaction. Le mécanisme s'appuie sur des engagements concrets pour la redevabilité mutuelle et l'action collaborative.

2021 Publication du premier Rapport mondial sur la redevabilité. En juillet 2021, 346 engagements avaient été formulés par plus de 140 partenaires de tous les groupes catégoriels. Le rapport indiquait des progrès pour 88 d'entre eux.

2024 Les partenaires, en particulier les gouvernements, ont constamment augmenté leur participation au mécanisme de redevabilité mutuelle. Au moment de la publication de ce deuxième Rapport mondial sur la redevabilité, plus de 170 partenaires ont formulé près de 500 engagements de plus en plus SMART (spécifiques, mesurables, réalisables, pertinents et limités dans le temps). Des progrès significatifs sont communiqués pour plus de la moitié des engagements arrivant à échéance, ce qui illustre les effets concrets produits par les partenaires avec l'aide du mécanisme de SWA.

Comment fonctionne le mécanisme de redevabilité mutuelle

SWA considère la redevabilité mutuelle comme une méthode rigoureuse permettant d'atteindre plus rapidement des objectifs. Aussi cette démarche requiert-elle d'axer fortement les efforts sur la participation multipartite de manière à catalyser l'action collective en faveur de l'ODD 6.

Inspiré du cadre des droits humains et des mécanismes

de redevabilité qui existent dans d'autres secteurs, le mécanisme de redevabilité mutuelle de SWA offre à tous les partenaires une plateforme qui leur permet de prendre des engagements spécifiques, mesurables, réalisables, pertinents et limités dans le temps (SMART) précisant leur contribution à la réalisation des cibles des ODD liées à l'eau et à l'assainissement.

ÉTAPE 1

Définir une vision pour le secteur

Les gouvernements prennent des engagements fondés sur les plans nationaux

ÉTAPE 2

Soutenir et compléter la vision du gouvernement

Les autres groupes catégoriels s'engagent à contribuer aux objectifs nationaux

Mécanisme de Redevabilité Mutuelle

ÉTAPE 4

Rendre mutuellement des comptes

Tous les acteurs suivent leurs progrès mutuels, communiquent leurs progrès, et prennent des mesures correctrices

ÉTAPE 3

Agir

Gouvernements et partenaires mettent en œuvre les engagements en coordination

Principes pour la création d'engagements ambitieux, de qualité élevée et aux effets durables

1. SOUTIEN POLITIQUE

- Validation de haut niveau : L'engagement est-il soutenu par des responsables politiques de haut niveau ou des parties prenantes influentes ?
- Intégration dans les politiques : L'engagement repose-t-il sur des plans ou des cadres visant à garantir la longévité au-delà des changements de dirigeants ?
- Soutien intersectoriel : L'engagement bénéficie-t-il d'un large soutien des ministères et secteurs concernés (par ex., finance, environnement, santé) ?

2. SOUTIEN FINANCIER

- Financement assuré : L'engagement bénéficie-t-il de ressources financières suffisantes ?
- Capacité : Les ressources humaines et techniques sont-elles adaptées à une mise en œuvre efficace ?
- Durabilité : Une stratégie de financement à long terme est-elle prévue au-delà de la mise en œuvre initiale ?

3. AMBITIEUX ET TRANSFORMATEUR

- Ne plus faire comme d'habitude : L'engagement est-il porteur de transformation ?
- Efforts collaboratifs : Des acteurs multipartites (par ex., secteur privé, société civile) sont-ils mobilisés ?
- Cibles de haut niveau : Les cibles fixées sont-elles suffisamment ambitieuses pour réaliser des progrès significatifs vers l'ODD 6 ?
- Retombées à long terme : L'engagement permettra-t-il un changement significatif et durable ?

4. ANCRAGE DANS LES PLANS NATIONAUX

- Alignement sur les priorités : L'engagement est-il aligné sur les plans ou les stratégies au niveau national ?
- Capacité à résister aux changements de responsables : L'engagement est-il institutionnalisé de façon à résister aux transitions politiques ou aux changements ministériels ?

- Responsabilité des parties prenantes : Les parties prenantes aux niveaux local et national sont-elles mobilisées pour garantir que l'engagement est pertinent et concret ?

5. REDEVABILITÉ ET INCLUSION

- Suivi et redevabilité : Y a-t-il des possibilités de suivre les progrès et de demander des comptes aux parties prenantes ?
- Inclusion : L'engagement garantit-il la participation de groupes ou de secteurs sous-représentés, y compris des populations vulnérables et marginalisées ?

6. OBJECTIFS SMART

- Spécifiques : L'engagement est-il clair et axé sur un résultat précis ?
- Mesurables : Y a-t-il des indicateurs destinés à suivre les progrès et à mesurer la réussite ?
- Réalisables : L'engagement peut-il être tenu de façon réaliste au regard des ressources disponibles et du calendrier ?
- Pertinents : L'engagement correspond-il aux priorités nationales et aux objectifs mondiaux (par ex., l'ODD 6) ?
- Limités dans le temps : Une échéance claire a-t-elle été fixée pour la réalisation ?



Exemples d'engagements du mécanisme de redevabilité mutuelle

MALI

Améliorer l'accès à l'eau potable

ENGAGEMENTS GOUVERNEMENTAUX :

1) Accroître le taux national d'accès au service d'eau potable de base de 2 points de pourcentage par an, de 70,9 % en 2021, à 85 % à l'horizon 2026 ; 2) Assurer l'accès à l'eau potable pour 90 % des écoles et centres de santé publics ; 3) Approuver les textes juridiques instituant la régulation du service public de l'eau potable en milieu rural.

Année de soumission : 2022 | Année cible : 2026
(*Progrès non encore communiqués*)

SOCIÉTÉ CIVILE :

Conduire un plaidoyer pour que l'accès à l'eau, l'hygiène et l'assainissement soit un droit constitutionnel.

Année de soumission : 2021 | Année cible : 2022
(*Engagement entièrement tenu*)

ORGANISMES D'ASSISTANCE EXTÉRIEURE :

Aligner l'intervention des partenaires techniques et financiers sur les priorités du Gouvernement sur la base d'une feuille de route issue du Cadre de concertation des acteurs du secteur.

Année de soumission : 2021 | Année cible : 2022
(*Engagement entièrement tenu*)

SECTEUR PRIVÉ :

Contribuer à la réduction des disparités d'accès à l'eau potable à travers des investissements dans le milieu rural.

Année de soumission : 2021 | Année cible : 2024
(*Presque entièrement tenu*)

INSTITUTS DE RECHERCHE ET D'ENSEIGNEMENT :

Mener des recherches sur la quantité et la qualité des ressources hydriques disponibles et générer des informations scientifiques sur les changements climatiques et la demande sociale.

Année de soumission : 2021 | Année cible : 2024
(*Presque entièrement tenu*)

SIERRA LEONE

Améliorer les services afin de mettre fin à la défécation à l'air libre

ENGAGEMENTS GOUVERNEMENTAUX (Ministère des ressources hydriques et de l'assainissement) :

1) Faire pression sur le Ministère des finances afin d'augmenter les dotations budgétaires publiques aux services EAH de 3 % à 10 % du PIB et d'intensifier la mobilisation des ressources nationales en faveur des services EAH. (*Progrès limités*) ; 2) Réduire la défécation à l'air libre de 17 % à 11 % d'ici à 2024 et mettre en œuvre un assainissement à grande échelle pour que personne ne soit laissé de côté (*Quelques progrès*).

Année de soumission : 2021 | Année cible : 2024

SOCIÉTÉ CIVILE :

1. Appuyer les efforts du Ministère de la santé et du Ministère des ressources hydriques et de l'assainissement destinés à améliorer les services EAH dans les établissements de santé (*Medicos del Mundo*) ; 2. Poursuivre la gestion de la station d'épuration des boues fécales dans le district urbain de la zone ouest de Freetown (*GOAL*) ; 3. Plaider pour une eau de boisson propre dans les quartiers de taudis de Freetown (*West Africa Women and Girls Empowerment*) ; 4. Appuyer le Gouvernement pour qu'il donne accès à une eau de boisson sûre et fiable aux communautés difficiles d'accès dans les districts où nous sommes présents (*Concern Worldwide*).

Année de soumission : 2023 | Année cible : 2025
(*Progrès non encore communiqués*)

5. En tant qu'OSC sierra-léonaises, nous nous engageons à suivre les progrès accomplis par rapport aux engagements, à tenir compte de la volonté politique manifestée par le Gouvernement et à soutenir la mise en œuvre des engagements le cas échéant (*WASH-Net Sierra Leone*).

Année de soumission : 2022 | Année cible : 2024
(*Quelques progrès*)

ORGANISMES D'ASSISTANCE EXTÉRIEURE (UNICEF Sierra Leone) :

1. Appuyer les efforts du Gouvernement visant à éliminer la défécation à l'air libre et améliorer l'accès à des services élémentaires d'assainissement, et en particulier développer une feuille de route nationale pour l'élimination de la défécation à l'air libre et mettre en place des systèmes d'assainissement à une échelle suffisante (tout en s'assurant de ne laisser personne de côté) à l'horizon 2022. (*Presque entièrement tenu*) ; 2. Appuyer les efforts du Gouvernement concernant le suivi et l'évaluation de ses performances pour la réalisation des ODD, notamment en matière de génération de données pour favoriser la mise en œuvre à l'horizon 2022 (*Progrès limités*) ; 3. Appuyer les efforts du Gouvernement visant à organiser un examen sectoriel conjoint, y compris une analyse WASH BAT, donnant lieu à un Plan d'action national pour le secteur EAH à l'horizon 2025 (*Progrès non encore communiqués*) ; 4. Appuyer les efforts du Gouvernement visant à organiser un forum du secteur privé destiné à augmenter les investissements dans le secteur EAH, notamment en déterminant les modèles économiques de l'assainissement à l'horizon 2025 (*Progrès non encore communiqués*).

Année de soumission : 2022 | Année cible : 2024



LE MÉCANISME DE
REDEVABILITÉ
MUTUELLE DANS
LA PRATIQUE

2.1 PERSPECTIVES THÉMATIQUES CONCENTRER LES EFFORTS DU SECTEUR

Le mécanisme de redevabilité mutuelle s'avère utile pour mieux faire connaître plusieurs domaines thématiques clés au niveau mondial et dans de nombreux pays partenaires de SWA. La mise en valeur de ces domaines thématiques renforce leur visibilité et encourage les acteurs du secteur à agir, car elle attire l'attention sur des priorités précises. Dans les pages suivantes, le rapport décrit comment,

ces trois dernières années, le mécanisme a servi de plateforme destinée à prioriser l'action climatique, la lutte contre les inégalités, le financement du secteur et l'égalité des genres. Les exemples montrent comment le mécanisme peut être utilisé pour attirer l'attention sur des domaines thématiques précis considérés comme prioritaires au niveau national.

VUE D'ENSEMBLE : LES PRINCIPAUX DOMAINES D'ACTION DES ENGAGEMENTS

SWA n'impose pas les domaines sur lesquels les engagements doivent porter. Néanmoins, une analyse a montré que, depuis le lancement du mécanisme de redevabilité mutuelle en 2019, les domaines d'action des engagements formulés correspondent souvent à différents objectifs stratégiques de SWA : susciter la volonté politique pour mettre fin aux inégalités, défendre des approches multipartites, et renforcer les performances des systèmes pour attirer de nouveaux investissements.

- La **gouvernance et la coordination du secteur** sont des priorités depuis 2019 et totalisent 119 engagements, qui concernent, par exemple, la création d'organes de coordination, l'amélioration de la coordination multipartite ainsi que l'augmentation des recherches relatives aux approches multipartites.
- Les engagements liés au **financement** sont au nombre de 106. Ils portent, entre autres, sur les

augmentations budgétaires, les plaidoyers, la création de lignes budgétaires séparées par sous-secteur et la diversification des sources en vue d'attirer de nouveaux investissements, par exemple, en faisant participer le secteur privé ou en faisant appel au financement climatique.

- **L'élimination des inégalités** sous ses différentes formes est mentionnée dans 102 engagements, qui visent, par exemple, à combler le fossé entre les zones urbaines et les zones rurales, à inclure les communautés vulnérables dans les efforts liés à l'accès et à la participation, et à promouvoir l'égalité des genres.
- **L'élaboration de plans et de stratégies adaptés et menés à l'échelle des pays** est utile pour la mise en place d'un environnement favorable à tout ce qui précède. Actuellement, 96 engagements ont été formulés dans ce but.



● Gouvernement ● Organisations de la société civile ● Organismes d'assistance extérieure ● Recherche et enseignement
● Compromis conjoints ● Secteur privé ● Services publics et autorités de régulation

CÔTE D'IVOIRE

ENGAGEMENT : Garantir l'accès à l'eau potable, à travers le programme Eau pour tous, à 97 % de la population en 2025 et à 100 % en 2030 dans les zones urbaines et rurales.

ORGANISMES CHEFS DE FILE : Ministère de l'hydraulique, de l'assainissement et de la salubrité et Ministère des eaux et forêts

SOUSSION : 2023 | ANNÉE CIBLE : 2025

PROGRÈS :

50%

Mettre fin aux inégalités pour ne laisser personne de côté

L'élimination des inégalités est essentielle pour parvenir à l'accès universel aux services indispensables à la réalisation de l'ODD 6 et des droits humains à l'eau et l'assainissement. Le Programme 2030 enjoint les États Membres à « ne laisser personne de côté ». Les partenaires aux niveaux mondial et national s'appuient sur le mécanisme de redevabilité mutuelle pour tenir ensemble leurs engagements visant à garantir que les efforts de réduction des inégalités ne sont pas seulement de belles paroles. Le mécanisme de SWA est également utile pour encourager la participation inclusive aux prises de décisions et la mise en œuvre d'interventions plus équitables. L'intégration dans les politiques et législations d'éléments provenant de parties prenantes diverses a une influence considérable et durable.

Dans le cadre du mécanisme de redevabilité mutuelle, les gouvernements s'engagent à cibler des investissements destinés à améliorer l'accès aux services dans les populations vulnérables et marginalisées. En Amérique latine, une région aux fortes disparités, les Gouvernements hondurien et brésilien, par exemple, se sont engagés à élaborer des politiques ciblées et à augmenter les fonds destinés à la lutte contre les inégalités, en particulier pour les communautés rurales et indigènes. En Côte d'Ivoire, le Gouvernement a pris l'engagement d'améliorer l'accès des populations vulnérables à l'assainissement et à l'eau potable. Pour cela, il met en œuvre un programme qui se concentre en particulier sur l'accessibilité économique, une dimension des droits humains à l'eau et l'assainissement.

La quasi-totalité des 106 engagements qui priorisent la réduction des inégalités ont été soumis au moment du lancement du mécanisme, en 2019. Les partenaires ont communiqué des progrès sur 55 d'entre eux au cours de la deuxième période triennale de sa mise en œuvre. Parmi

eux, 14 sont entièrement tenus, notamment les initiatives d'USAID et d'IRC dans plusieurs pays.

Au Bénin, en Inde, en Ouganda, au Népal et au Nigéria, afin de ne laisser personne de côté, les gouvernements et les organisations de la société civile se sont engagés sur la création d'indicateurs et de mesures de référence clairs pour le suivi des progrès et des disparités d'accès à l'eau et à l'assainissement.

La publication de données précises et ventilées sur l'accès à l'eau et à l'assainissement montre bien les inégalités, car elle répertorie les groupes vulnérables afin d'éclairer des interventions ciblées et de prioriser les ressources là où elles sont les plus nécessaires pour combler les écarts.

Dans le monde entier, ce sont les populations vivant en zone rurale qui ressentent le plus durement les conséquences de l'absence d'accès à l'eau et à l'assainissement. Depuis le lancement du mécanisme, des partenaires de tous les groupes catégoriels dans 30 pays se sont engagés à prioriser des investissements et des programmes ciblés visant à améliorer l'accès aux services dans les régions les plus isolées. D'autres engagements en faveur des communautés rurales portent, entre autres, sur la réduction ou l'élimination de la défécation à l'air libre et sur l'amélioration des services d'assainissement dans ces zones. Ils proviennent notamment du Burundi, de Côte d'Ivoire, d'Éthiopie, du Lesotho et du Viet Nam, ainsi que des bureaux de pays de l'UNICEF en Namibie et au Tchad. Plus récemment, des progrès ont été communiqués pour un tiers de ces engagements. Ceux du secteur privé au Nigéria et de la société civile au Malawi ont ainsi été entièrement tenus.



TEMPS FORTS DES PARTENAIRES

Le Programme 2030 précise que, pour garantir que les disparités soient répertoriées afin d'y répondre, les indicateurs des ODD doivent être ventilés, le cas échéant, selon le niveau de revenu, le sexe, l'âge, la race, l'appartenance ethnique, le statut migratoire, la situation au regard du handicap et le lieu de résidence.

En **OUGANDA**, le réseau d'organisations de la société civile UWASNET a tenu, en 2022, l'engagement formulé en 2021 sur « l'évaluation et la compilation des données relatives aux inégalités d'accès à l'eau

et à l'assainissement » visant à éclairer des actions pour répondre à leurs causes profondes.

Au **NIGÉRIA**, en 2022, Zenith Water Projects, partenaire du secteur privé, a indiqué avoir tenu son engagement de 2019 sur la collecte de données relatives à la disponibilité de l'assainissement en milieu rural et aux besoins en matière d'assainissement des populations les plus vulnérables. Une cartographie exhaustive permet de concevoir des interventions plus ciblées pour atteindre les personnes laissées de côté et faire en sorte qu'elles aient accès à des services d'assainissement et à des installations d'approvisionnement en eau gérés en toute sécurité.

Renforcer le financement du secteur et les systèmes

« Les ministres des finances sont mieux placés que quiconque pour transformer le secteur de l'eau et de l'assainissement et renforcer sa résilience. Nous pouvons investir plus, mais nous pouvons aussi investir mieux. »

ILAN GOLDFAJN,
Président de la Banque interaméricaine de développement

« Le mécanisme de redevabilité mutuelle nous aide à rassembler les acteurs pour une meilleure optimisation des services. »

M. SOSTEN GWENGWE,
(ancien) Ministre des finances et des affaires économiques, Malawi

L'écart entre les financements nécessaires à la réalisation de l'ODD 6 et les fonds disponibles reste une difficulté majeure. En réponse, entre 2021 et 2024, les partenaires de SWA ont formulé 50 nouveaux engagements liés au financement, portant leur total à 106, toutes régions et tous groupes catégoriels confondus. Pendant la même période, des progrès ont été communiqués pour environ la moitié des engagements liés au financement.

Le mécanisme de redevabilité mutuelle continue d'aider les partenaires à concentrer les efforts collaboratifs sur le renforcement du soutien financier en faveur du secteur sur différents fronts. En 2023, le secrétaire général du Ministère de l'énergie et de l'eau malien a indiqué que, grâce au renforcement de la volonté politique alimenté par le processus des engagements de SWA, les budgets du secteur issus de différents ministères et des services de la présidence avaient

MONDIAL ENGAGEMENT : L'UNICEF, en collaboration avec ses partenaires, soutiendra la transition à l'échelle du secteur vers la mise en œuvre de programmes EAH résilients aux changements climatiques, fondés sur la compréhension des risques, la définition d'une solide logique climatique, la conception de services et la promotion de comportements destinés à s'adapter à ces risques et à réduire l'empreinte carbone de l'ensemble du secteur EAH.

ORGANISME CHEF DE FILE : UNICEF (organisme d'assistance extérieure)

SOUSSION : 2022 | ANNÉE CIBLE : 2025 PROGRÈS : 50%

augmenté. Il a expliqué que « la participation aux processus du mécanisme de redevabilité mutuelle a entraîné une hausse significative du budget au Mali et conduit le Gouvernement à s'engager à consacrer 5 % du budget national à l'eau et à l'assainissement. »

Plus du quart des engagements liés au financement comportent des promesses d'augmentations budgétaires, même si aucun progrès n'a encore été communiqué pour la plupart d'entre eux. Les engagements montrent également la volonté des gouvernements de rechercher des financements innovants et de diversifier les sources. Ils essaient notamment de mobiliser le secteur privé (par ex., au Brésil, en Éthiopie et au Pakistan), d'opter pour des investissements ciblés sur la lutte contre les inégalités (par ex., en Argentine et au Ghana) et d'accéder au financement de l'action climatique. Cette dernière solution a rapidement concentré tous les regards des partenaires : les premiers engagements portant sur le financement climatique sont apparus en 2022 et, en juin 2024, neuf pays s'étaient engagés à travailler sur les procédures nécessaires à la réalisation de cet objectif. Ainsi, le Malawi et le Népal ont élaboré des stratégies de financement climatique et formulé des propositions pour le Fonds vert pour le climat.

Très peu d'engagements précisent le sous-secteur (eau, assainissement ou hygiène) nécessitant une augmentation de son budget. Il serait donc possible d'analyser plus en profondeur les priorités sectorielles afin d'améliorer les engagements pour qu'ils ne soient plus seulement des promesses générales, mais permettent des allocations plus ciblées. Surtout, 17 engagements sont axés sur le renforcement de la

gouvernance et la coordination du secteur face à ces flux financiers (par ex., en Indonésie et en Tanzanie). L'engagement pris au niveau mondial par water.org, qui vise à renforcer les environnements réglementaires et les politiques, est un exemple d'utilisation possible du mécanisme dans ce domaine par des partenaires mondiaux.

Actuellement, aucun engagement ne se concentre sur les efforts visant à garantir une utilisation complète et efficace des budgets du secteur. Néanmoins, les taux d'exécution des budgets liés à l'eau sont nettement inférieurs à ceux d'autres secteurs : en moyenne, à cause de sa faible capacité d'exécution, seulement 72 % des budgets sont utilisés.⁴ Pourtant, une évaluation positive des performances en matière de dépenses serait cruciale pour renforcer l'attractivité du secteur aux yeux d'éventuels bailleurs de fonds, y compris le secteur privé.

Les organisations de la société civile souhaitant appeler à une hausse des financements et de la transparence du secteur ont été nombreuses à se tourner vers des engagements portant sur les plaidoyers budgétaires. Elles réclament notamment des lignes budgétaires séparées pour l'assainissement et l'hygiène et souhaitent des processus de budgétisation du secteur plus participatifs. Au Bangladesh et au Népal, par exemple, les partenaires de la société civile se sont engagés à travailler pour augmenter la participation communautaire et l'inclusion dans les processus budgétaires.



TEMPS FORTS DES PARTENAIRES

Au **BRÉSIL**, le Ministère des villes s'est engagé en 2024 à soutenir le développement de projets de concession et de partenariats public-privé. Cet engagement correspond au « Cadre juridique pour l'assainissement » récemment adopté, dont l'objectif est de faciliter les investissements privés dans l'assainissement au Brésil afin de garantir que **99 % de la population ait accès à l'eau potable et 90 % au traitement et à la collecte des eaux usées d'ici à 2033.**

En 2023, le Gouvernement **ÉTHIOPIEN** a communiqué des progrès dans la mise en œuvre de son engagement visant à augmenter et à diversifier les modalités de financement de l'approvisionnement en eau. Le Ministère de l'eau et de l'énergie est parvenu à attirer davantage de ressources en mettant l'accent sur des technologies respectueuses de l'environnement, sur des programmes d'adaptation aux changements climatiques et sur le renforcement des capacités des institutions privées. **Malgré cette réussite, le budget plus élevé suffit seulement à maintenir le niveau d'accès actuel, compte tenu de la croissance de la population et de l'inflation. Toute amélioration des services exigera des ressources supplémentaires.**

Assurer la résilience climatique du secteur

« Face aux difficultés posées par les changements climatiques, le rôle de la redevabilité consistant à transformer des cadres mondiaux en actions concrètes de terrain ne saurait être exagéré. Le leadership et les efforts fournis par Assainissement et eau pour tous, notre partenaire dans la Course à la résilience, illustrent parfaitement la nécessité de garantir que les engagements pris au niveau mondial sont suivis et mis en œuvre efficacement au sein des populations, en veillant à ne laisser personne de côté. »

S.E. RAZAN AL MUBARAK
Championne de haut niveau pour l'action climatique mondiale de l'ONU à la COP28, Émirats arabes unis

Quand elles disposent de services d'approvisionnement en eau et d'assainissement résilients aux changements climatiques, les communautés sont plus à même de faire face à des événements météorologiques extrêmes dont les conséquences seraient dévastatrices dans le cas contraire. Par ailleurs, ces services peuvent offrir la possibilité de réduire les émissions de gaz à effet de serre, notamment en récupérant de l'énergie issue de l'assainissement.

Le mécanisme de redevabilité mutuelle de SWA est un outil efficace utilisé pour l'action climatique. Il a contribué à aligner sur elle les stratégies du secteur, soutenu les efforts d'adaptation et d'atténuation et renforcé les capacités des pays afin qu'ils aient accès aux financements climatiques. Lors de la Réunion des ministres du secteur de SWA en 2022, ainsi qu'à l'occasion de récentes Conférences des Parties (COP), plusieurs pays ont communiqué des progrès significatifs dans l'intégration de l'eau, de l'assainissement et de l'hygiène à leurs Contributions déterminées au niveau national (CDN)

MALAWI

ENGAGEMENT : Accroître de façon continue l'alignement sur les stratégies sectorielles, par exemple le déploiement de la Stratégie de financement du secteur EAH résiliente aux changements climatiques, les contributions déterminées au niveau national (CDN), la politique de l'eau.

ORGANISME CHEF DE FILE : Ministère de l'eau et de l'assainissement

SOUMISSION : 2022 | ANNÉE CIBLE : 2024

PROGRÈS :

75%

et Plans nationaux d'adaptation (PNA). Ces processus s'alimentent mutuellement : les engagements politiques pris lors des COP peuvent donner lieu à de nouvelles promesses dans le cadre du mécanisme de redevabilité mutuelle ; et les engagements climatiques formulés pour le mécanisme de redevabilité mutuelle peuvent faciliter des efforts collaboratifs entre les secteurs et les parties prenantes, comme cela s'est produit dans plusieurs pays, notamment le Tchad, le Malawi, le Honduras et le Népal.

Au moment de la publication du Rapport mondial sur la redevabilité de 2021, seulement deux partenaires (les Gouvernements éthiopien et malawien) avaient formulé des engagements liés au climat dans le cadre du mécanisme de redevabilité mutuelle. En 2024, ce nombre atteignait 32 partenaires de tous les groupes catégoriels.

En seulement trois ans, SWA a enregistré une hausse significative des engagements liés au climat, qui sont passés de cinq à 50. Aujourd'hui, 1 engagement du mécanisme de redevabilité mutuelle sur 10 est axé sur des cibles liées au climat. Ce changement montre l'accent croissant placé par SWA sur la résilience aux changements climatiques et sur les efforts d'adaptation et d'atténuation, qui seront cruciaux pour améliorer l'accès à des services d'approvisionnement en eau et d'assainissement durables et peu émetteurs de CO₂.

Les partenaires ont communiqué des progrès significatifs sur les engagements du mécanisme de redevabilité mutuelle liés au climat, notamment concernant :

- les recherches appliquées et le renforcement des capacités (Amref Health Africa, Université technologique de Sydney, Water Witness International et des instituts universitaires au Mali et au Pakistan) ;
- le renforcement de la collaboration entre les secteurs (Gouvernements burkinabé, libérien, malawien et népalais) ;
- l'élaboration de stratégies de financement climatique et de propositions d'appui à la planification visant à accélérer l'accès au financement climatique (Gouvernements, avec le soutien de partenaires au Cambodge, au Malawi, en Ouganda et au Népal) ;
- la promotion d'une réorientation de tout le secteur vers des services d'approvisionnement en eau et d'assainissement résilients aux changements climatiques (UNICEF et Gouvernements sierra-léonais et ougandais).

Les discussions issues de ces processus de redevabilité mutuelle donnent également l'occasion aux partenaires mondiaux et nationaux de SWA d'étendre leur collaboration. Les engagements montrent comment ils peuvent aligner leurs stratégies sur les demandes des gouvernements nationaux.



TEMPS FORTS DES PARTENAIRES

En **UGANDA**, les engagements pris en 2022 dans le cadre du mécanisme de redevabilité mutuelle ont renforcé la collaboration intersectorielle et multipartite. Les efforts collaboratifs ont conduit à la création d'un « Groupe de travail EAH et Climat » à l'échelle nationale, qui a joué un rôle capital dans la coordination et le suivi de la mise en œuvre des cadres d'intervention et des plans d'action associés. L'eau et l'assainissement bénéficient donc d'une place de choix dans les Plans nationaux d'adaptation (PNA). En outre, un PNA entièrement dédié au secteur est en cours d'élaboration.

En 2022, le Gouvernement **CAMBODGIEN** a formulé deux engagements visant à renforcer ses efforts sur le climat. Avec le soutien de l'UNICEF et du SIWI, ils ont conduit à l'élaboration d'une « justification climatique » forte visant à éclairer le secteur. Sur cette base, des actions sont menées pour renforcer les capacités des fonctionnaires aux niveaux national et infranational dans le but d'intégrer la résilience aux changements climatiques dans les plans d'élaboration des services et d'améliorer l'accès aux financements climatiques.

En suivant les recommandations du Fonds vert pour le climat concernant l'élaboration d'un projet résilient aux changements climatiques, le Cambodge et l'Ouganda sont parvenus à intégrer les risques et les vulnérabilités liés au climat dans l'élaboration des politiques et la programmation du secteur de l'eau, de l'assainissement et de l'hygiène.

Contribuer à l'égalité des genres

Les travaux de SWA en matière de genre attirent l'attention sur le fardeau disproportionné que des services d'approvisionnement en eau et d'assainissement inadaptés font peser sur les femmes et les filles. Dans 7 ménages sur 10 ne disposant pas d'un approvisionnement en eau sur place, ce sont les femmes et les filles qui sont en effet responsables de la collecte de l'eau.⁵ Ce travail non rémunéré vient combler des manques lorsque l'accès est médiocre, éloigné ou économiquement inabordable. En outre, l'élaboration des politiques est plus efficace lorsqu'elle peut s'appuyer sur la participation significative et le leadership des femmes. La redevabilité concernant les besoins des femmes et des filles pousse les gouvernements à intégrer l'égalité des genres dans les politiques publiques et les programmes visant à atteindre l'accès universel. Le mécanisme de redevabilité mutuelle de SWA offre une trajectoire claire pour aborder l'amélioration des services en tenant compte des questions de genre et en respectant l'ODD 5, parvenir à l'égalité des sexes et autonomiser toutes les femmes et les filles.

Malgré tous ces éléments, les engagements axés sur les questions de genre restent largement sous-représentés dans le mécanisme de redevabilité mutuelle. Sur près de 500 engagements, seulement 18 donnent la priorité aux objectifs liés au genre ou les mentionnent, dont 10 ont été formulés ces trois dernières années. De plus, il est intéressant de noter que tous ces engagements proviennent de partenaires de la société civile qui plaident pour l'égalité des genres. En octobre 2024, seulement quatre gouvernements (Bangladesh, Cambodge, Guinée et Honduras) avaient explicitement intégré des questions de genre dans leurs engagements.

Les engagements liés au genre existants peuvent être regroupés selon les sujets généraux suivants : améliorer l'accès aux services des femmes et des filles (formulé au niveau mondial par FANSA, le FCDO et l'UNICEF, et au niveau national par le Gouvernement cambodgien ainsi que par les réseaux de la société civile du Honduras et du Bangladesh) ; augmenter la participation des femmes et des filles à la prise de décision et à l'élaboration des politiques (formulé par les organisations de la société civile du Bangladesh et du Paraguay et, au niveau mondial, par la White Ribbon Alliance) ; promouvoir les actions menées par des femmes à travers des initiatives spécialement conçues à cet effet (formulé par la Banque asiatique de développement, Global Water Challenge et SIMAVI) ; et augmenter les ressources destinées à la santé et l'hygiène menstruelles (formulé par le réseau de la société civile du Bangladesh et par FANSA).

La réalisation de l'ODD 6 dépend de la prise en compte

et de l'inclusion des besoins et des opinions des femmes et des filles. L'intégration des questions de genre dans les engagements ouvrira la voie vers cet objectif. Cette approche peut notamment comprendre des actions telles que la création de possibilités pour les femmes de participer activement aux prises de décisions et l'octroi de subventions ciblées destinées à garantir des services qui restent économiquement abordables pour les femmes, celles-ci étant souvent responsables des tâches et des dépenses quotidiennes, y compris pour l'eau et l'assainissement. De telles mesures pourraient apporter des contributions précieuses à l'égalité des genres.



TEMPS FORTS DES PARTENAIRES

En 2022, **SIMAVI** et ses partenaires ont tenu leur engagement formulé en 2019 sur la création d'un « Fonds pour la justice hydrique » destiné à renforcer la résilience aux changements climatiques au niveau des ménages et des communautés. En mettant l'accent sur la justice entre les genres, le fonds favorise et augmente les possibilités de leadership féministe dans l'adaptation aux changements climatiques. Il s'appuie pour cela sur des mesures d'adaptation menées à l'échelon local et sur le renforcement des mouvements visant à mieux apprendre à diriger le secteur.

Au **Paraguay**, le **CEAMSO**, une organisation de la société civile, s'est engagé en 2019 à plaider pour l'équité des genres dans le plan national d'accès à l'eau potable et dans la gestion communautaire de l'eau. En 2022, il a indiqué avoir élaboré des supports de connaissance et des méthodologies proposant des stratégies destinées à être mises en œuvre par les organisations communautaires. Néanmoins, malgré ces efforts de plaidoyer, le Gouvernement n'a pas encore inclus les questions de genre dans le plan national pour le secteur.



Soutenir les efforts axés sur l'assainissement

Le droit humain à l'assainissement garantit un assainissement physiquement et financièrement accessible dans tous les aspects de la vie, qui est sûr, hygiénique, sécurisé, socialement et culturellement acceptable, et qui respecte la vie privée et la dignité. Pourtant, seulement 25 % des pays sont sur une trajectoire qui leur permettra d'atteindre les cibles de 2030 dans ce domaine, selon le rapport 2022 de la GLAAS. Ce retard est en partie dû au fait que, lorsque l'eau et l'assainissement sont pris en compte ensemble, ce dernier voit souvent son importance minimisée. Du point de vue financier, c'est aussi parce qu'il est rarement possible de recouvrer les coûts liés aux services d'assainissement uniquement à partir des paiements ou des contributions des ménages.

De nombreux partenaires de SWA s'appuient sur le mécanisme de redevabilité mutuelle pour lutter contre ce déséquilibre. Environ un quart des 500 engagements pris dans le cadre du mécanisme depuis son lancement se concentrent précisément sur l'assainissement. Des partenaires de 51 pays dans toutes les régions et tous les groupes catégoriels de SWA ont formulé des engagements liés à l'assainissement. Depuis 2022, 10 partenaires mondiaux se sont également engagés au niveau mondial sur des questions d'assainissement, notamment Unilever, la Container Based Organization, l'UNICEF et l'OMS.

Les gouvernements mènent la charge puisque deux tiers des engagements liés à l'assainissement proviennent de 44 d'entre eux. Toutefois, le faible nombre d'engagements provenant d'autres groupes catégoriels de SWA suggère que les parties prenantes du secteur n'ont pas totalement aligné leurs priorités sur les efforts des États en matière d'assainissement.

Les deux domaines les plus importants sur lesquels portent ces engagements sont l'élimination de la défécation à l'air

libre et la lutte contre le déséquilibre financier par rapport à l'eau.

La lutte contre la défécation à l'air libre est au cœur de 46 engagements dans 32 pays d'Afrique et d'Asie. Par exemple, en 2022, le Libéria et l'Indonésie se sont engagés à mettre fin à cette pratique au sein de leurs frontières. En 2023, la Sierra Leone n'a communiqué que des progrès limités concernant son engagement à réduire le taux de défécation à l'air libre de 17 % à 11 %. L'UNICEF s'est également engagé à aider plusieurs gouvernements (Angola, République centrafricaine, Nigéria, Sierra Leone, Somalie, Soudan et Tchad) à l'éliminer. L'organisation montre ainsi comment les partenaires mondiaux peuvent soutenir des processus multipartites nationaux.

Les 15 engagements portant sur le financement de l'assainissement concernent des augmentations budgétaires (Burundi, Ghana, Madagascar, Pérou) ; des investissements ciblés en zone rurale (Tanzanie, UNICEF Tchad, Direction du développement et de la coopération suisse) ; et l'élaboration de stratégies de financement (Malawi, Mali, Nigéria, Pakistan, UNICEF Soudan). Au Bangladesh, le groupe catégoriel de la société civile s'est engagé à plaider auprès du Ministère des finances afin que celui-ci approuve des lignes budgétaires distinctes pour l'eau, l'assainissement et l'hygiène et soutienne le suivi du financement du secteur vers la réalisation des cibles 6.1 et 6.2 des ODD. Au Nigéria, Zenith Water Projects a indiqué en 2022 avoir conçu des modèles financiers rentables pour les programmes d'assainissement en milieu rural, qui font appel à des investisseurs privés. Enfin, au Malawi, le Ministère de l'eau et de l'assainissement a rempli en 2022 son engagement visant à élaborer un mécanisme financier et une stratégie destinés à ne laisser personne de côté grâce au soutien multipartite généré par le mécanisme et le Groupe de travail sur l'élimination de la défécation à l'air libre.

25%

DES PAYS SONT SUR UNE TRAJECTOIRE QUI LEUR PERMETTRA D'ATTEINDRE LES CIBLES DE 2030 DANS CE DOMAINE

51

DES PARTENAIRES DE PAYS DANS TOUTES LES RÉGIONS ET TOUTS LES GROUPES CATÉGORIELS DE SWA ONT FORMULÉ DES ENGAGEMENTS LIÉS À L'ASSAINISSEMENT

1/4

DES 500 ENGAGEMENTS PRIS DANS LE CADRE DU MÉCANISME DEPUIS SON LANCEMENT SE CONCENTRENT PRÉCISÉMENT SUR L'ASSAINISSEMENT

10

PARTENAIRES MONDIAUX SE SONT ÉGALEMENT ENGAGÉS AU NIVEAU MONDIAL SUR DES QUESTIONS D'ASSAINISSEMENT

2.2 COORDINATION DU SECTEUR : VOLONTÉ POLITIQUE ET COLLABORATION

Les plaidoyers et la coopération avec les décideurs aux plus hauts niveaux sont essentiels pour attirer davantage l'attention politique sur les problèmes de l'eau et de l'assainissement. Les dialogues multipartites, facilités par le mécanisme de redevabilité mutuelle, offrent une plateforme visant à susciter l'intérêt de ces dirigeants de haut niveau et à mettre en place un espace clair

pour l'alignement sur des objectifs communs, tels que la création de pactes présidentiels ou d'autres initiatives comparables. Cette section souligne l'importance des Initiatives des chefs d'État et des approches multipartites. Elle met l'accent sur le rôle des partenaires mondiaux et régionaux en faveur de la redevabilité mutuelle et des progrès dans le secteur de l'eau et de l'assainissement.

Initiatives des chefs d'État

« La loi adoptée par le Parlement nigérian prouve la détermination sans faille des dirigeants et l'engagement à faire en sorte que tous les Nigériens aient accès à une eau et un assainissement sûrs, qui sont des moteurs de progrès vers un avenir plus sain et prospère pour tous. Le Nigéria est également fier d'être l'un des pays signataires de l'Initiative des chefs d'État. Nous soulignons ainsi l'importance de notre partenariat avec SWA et montrons un excellent exemple de redevabilité et d'engagement en faveur du développement durable. »

Son Excellence, BELLO MUHAMMAD GORONYO
Ministère d'État chargé des travaux, Nigeria

Les Initiatives des chefs d'État sont un mouvement soutenu par SWA, l'UNICEF, IRC et les Gouvernements néerlandais et britannique. Elles ont pour but d'inspirer et de soutenir des présidents et des chefs de gouvernement afin qu'ils s'engagent à garantir l'accès à l'eau, à l'assainissement et à l'hygiène pour tous et qu'ils en fassent une priorité de leur mandat. Onze pays ont déjà rejoint ce mouvement. En juin 2024, il a abouti sur la signature d'un pacte présidentiel au Soudan du Sud par le Président, S.E. Salva Kiir Mayardit. Deux mois plus tard, en août 2024, le Président de la République du Ghana, S.E. Nana Addo Dankwa Akufo-Addo, a signé un pacte présidentiel sur l'eau, l'assainissement et l'hygiène.

Les Initiatives des chefs d'État seront plus efficaces si elles fixent des objectifs clairs, mesurables, réalisables, pertinents et limités dans le temps, ce que leur permet le mécanisme de redevabilité mutuelle. Les occasions ne manquent pas de l'utiliser pour générer un soutien intersectoriel et multipartite structuré et coordonné en faveur des Initiatives des chefs d'État.

Les acteurs gouvernementaux ou non peuvent bénéficier de la conversion des initiatives en engagements formulés dans le cadre du mécanisme de redevabilité mutuelle.

Pour les gouvernements, la coopération favorisée par le mécanisme va jusqu'à des contributions concrètes des partenaires dans les institutions. Celles-ci s'engagent ainsi dans des actions complémentaires qui soutiennent la vision nationale présentée par le chef d'État ou de gouvernement. Pour les parties prenantes non gouvernementales, prendre des engagements qui, selon leurs rôles et responsabilités, appuient les Initiatives des chefs d'État renforce la coordination et la redevabilité, permettant ainsi une mise en œuvre plus efficace et efficace.

En outre, le mécanisme de redevabilité mutuelle peut lui aussi servir à susciter l'intérêt des chefs d'État. Au Burkina Faso et en Ouganda, les efforts collectifs destinés à attirer l'attention du Président et à débloquer des ressources supplémentaires sont fondés sur les engagements et sur la collaboration multipartite nécessaire à leur déploiement. Dans les deux pays, ce processus a aidé les ministères de tutelle à expliquer au président qu'une coalition multipartite et intersectorielle travaille pour atteindre les cibles en matière d'eau et d'assainissement. Les ministères du secteur démontrent ainsi qu'ils sont en mesure d'exécuter des programmes et des budgets visant à mettre fin à la défécation à l'air libre, dans le cas du Burkina Faso, et à préparer le secteur aux répercussions des changements climatiques, pour l'Ouganda.

Pacte Présidentiel au SOUDAN DU SUD

En juin 2024, le Soudan du Sud est devenu le premier pays à signer un pacte présidentiel sur l'eau et l'assainissement dans le cadre des Initiatives des chefs d'État. S.E. Salva Kiir Mayardit, Président du Soudan du Sud, a déclaré : « Une eau salubre et des conditions de vie saines sont des éléments essentiels à la croissance et à la prospérité d'un pays. C'est pourquoi le Gouvernement doit fournir un environnement favorable au secteur de l'eau, de l'assainissement et de l'hygiène pour élaborer, gérer et examiner des politiques, des stratégies et des

directives, y compris en à travers l'adoption d'une loi sur l'eau. »

Le pacte compte cinq engagements qui ont été formulés dans le cadre du mécanisme de redevabilité mutuelle. L'un d'entre eux porte sur l'adoption du mécanisme de SWA pour la promotion du Programme One Wash, qui fait partie de la Stratégie nationale de développement du pays. SWA continuera de soutenir les services présidentiels ainsi que les principaux partenaires au Soudan du Sud afin de garantir la contribution stratégique du mécanisme de redevabilité mutuelle à l'application de ce Pacte présidentiel, qui constitue une étape cruciale dans la réalisation des droits de toutes les personnes à l'eau, l'assainissement et l'hygiène.

Pacte Présidentiel au GHANA

Dans le cadre de l'engagement du Gouvernement à améliorer la santé publique, à renforcer la résilience aux changements climatiques et à faire en sorte que les populations isolées aient accès aux services d'approvisionnement en eau, d'assainissement et d'hygiène, le Président de la République du Ghana, S.E. Nana Addo Dankwa Akufo-Addo, a signé un pacte présidentiel en août 2024 afin d'allouer environ 1,7 milliard de dollars des États-Unis à des initiatives liées

à l'eau, l'assainissement et l'hygiène d'ici à 2030. Ces fonds permettront aux services d'approvisionnement en eau et d'assainissement d'arriver jusqu'aux écoles et aux établissements de santé ainsi que d'atteindre les communautés reculées.

« Ce Pacte n'est pas le début, mais la suite et l'intensification de nos efforts. Il constitue une étape clé pour que chaque citoyen, indépendamment de sa situation géographique ou personnelle, dispose d'un accès durable à ces services vitaux », a expliqué le Président Akufo-Addo.

Le Pacte applique les principes de la redevabilité mutuelle pour parvenir à l'assainissement et l'eau pour tous et comporte un engagement visant à adopter le cadre de SWA pour renforcer la qualité de la gouvernance et la redevabilité du secteur.



Soutenir des approches multipartites et une coordination sectorielle plus forte

« L'UNICEF aide les gouvernements à mettre en œuvre des programmes d'eau et d'assainissement dans plus de 100 pays, tant dans des contextes de développement que dans des contextes humanitaires. Entre 2020 et 2024, l'UNICEF a aidé 51 pays à inclure l'eau, l'assainissement et l'hygiène dans leurs politiques climatiques nationales. Le renforcement de la redevabilité et de la transparence grâce à des processus tels que le Mécanisme de redevabilité mutuelle est essentiel pour traduire ces politiques en actions. À mesure que nous nous rapprochons de 2030, il est impératif de collaborer avec SWA et ses partenaires pour faire avancer les engagements au niveau national par le biais des initiatives des chefs d'État. »

CECILIA SCHARP
Directrice EAH et CEED à l'UNICEF

Pas moins de 30 à 50 % des projets d'eau et d'assainissement échouent après deux à cinq ans. Ces échecs ne sont pas liés à des contraintes techniques, mais à des problèmes de gouvernance.⁶ En réponse, depuis 2019, des partenaires de tous les groupes catégoriels et de toutes les régions ont formulé un total de 120 engagements visant à améliorer la gouvernance et la coordination du secteur (40 au cours des trois dernières années). Ce domaine représente près du quart de tous les engagements pris dans le cadre du mécanisme de redevabilité mutuelle. Des progrès ont été communiqués pour 57 engagements, ce qui montre différents niveaux de mise en œuvre.

Depuis son lancement, le mécanisme de SWA a été utilisé pour favoriser la coordination, la collaboration et la redevabilité mutuelle entre les parties prenantes afin d'accélérer les progrès vers l'accès universel à une eau et un assainissement sûrs, ce qui correspond à son objectif stratégique de défendre des approches multipartites.

Le mécanisme de redevabilité mutuelle offre un cadre structuré et efficace permettant à diverses parties prenantes de synchroniser leurs efforts sous la direction des gouvernements, de s'engager à les mettre en œuvre et de rendre mutuellement compte de leurs progrès. En fixant des objectifs, des priorités et des calendriers communs, le mécanisme renforce la coordination et la collaboration entre les parties prenantes du secteur. Au Malawi, le Directeur de Water for People décrit comment « ... le mécanisme de redevabilité mutuelle nous permet de nous concentrer, d'obtenir des résultats et de demander des comptes aux gouvernements et aux autres parties prenantes. Nous pouvons poser des questions, car des engagements ont été pris. En réponse, le Gouvernement peut également nous demander ce que nous faisons. C'est mutuel. »

Exemples d'engagements formulés par les partenaires dans le but d'améliorer la coopération multipartite et la coordination du secteur :

- **Création ou renforcement des organes de coordination du secteur.** Depuis 2019, un total de 21 gouvernements nationaux ont présenté 39 engagements visant, par exemple, à faire coopérer plusieurs ministères, des organisations de la société civile et des partenaires de

développement afin d'améliorer la coordination et la collaboration en matière de planification, de programmation et de suivi du secteur. Des progrès significatifs ont été communiqués pour 16 de ces engagements. Ainsi, en 2024, le Gouvernement angolais a mis en place un « Forum national de l'eau », conformément à son engagement pris sous l'impulsion de l'UNICEF en 2019.

- **Plaidoyers pour des plateformes multipartites plus inclusives.** Les succès enregistrés par la Bhutan Toilet Organization en sont un exemple. En 2022, elle a communiqué quelques progrès concernant son engagement à « établir un partenariat avec le Ministère de la santé pour atteindre les populations les plus vulnérables ». Par ailleurs, l'organisation régionale Amref Health Africa a déclaré avoir entièrement tenu son engagement de 2022 à « convoquer des forums nationaux sur les changements climatiques et la coordination du secteur EAH au Kenya, en Ouganda, en Tanzanie et au Malawi ».
- **Appuyer les recherches sur les approches multipartites.** Ces engagements ont pour but d'améliorer la participation des instituts de recherche et d'enseignement aux plateformes multipartites, de soutenir les efforts de renforcement des capacités et de mener des recherches dans des domaines relatifs à la gouvernance du secteur afin de consolider les plateformes de coordination. L'Université technologique de Sydney a indiqué avoir entièrement tenu son engagement de 2022 à travailler avec les institutions de la région Asie-Pacifique sur l'augmentation des études concernant les processus multipartites à travers des recherches menées en partenariat avec des institutions nationales d'Indonésie, du Viet Nam, du Cambodge et de Vanuatu.
- **Soutenir les processus multipartites.** Quatre organismes d'assistance extérieure ont formulé 13 engagements visant à renforcer la gouvernance et les processus multipartites. En 2022, USAID a indiqué avoir tenu son engagement de 2020 à « accroître la coordination dans les pays prioritaires, [...] par le biais de dispositifs tels que le mécanisme de redevabilité mutuelle de SWA et les autres processus d'examen sectoriel conjoint ». En outre, l'UNICEF a pris d'importants engagements destinés à soutenir les processus multipartites depuis ses bureaux de pays en Angola, au Malawi, au Rwanda, au Tchad et au Togo.

MONDIAL

ENGAGEMENT : Renforcer les capacités en matière de financement et soutenir une consultation multipartite en République centrafricaine, au Malawi, au Népal, en Ouganda, en Palestine, au Rwanda et en Tanzanie destinée à recenser les obstacles les plus urgents et à élaborer des stratégies de riposte pour les politiques régionales de gestion intégrée de l'eau résilientes aux changements climatiques.

ORGANISME CHEF DE FILE : Partenariat mondial de l'eau

SOUSSION : 2023 | ANNÉE CIBLE : 2024

PROGRÈS :

100%



TEMPS FORTS DES PARTENAIRES

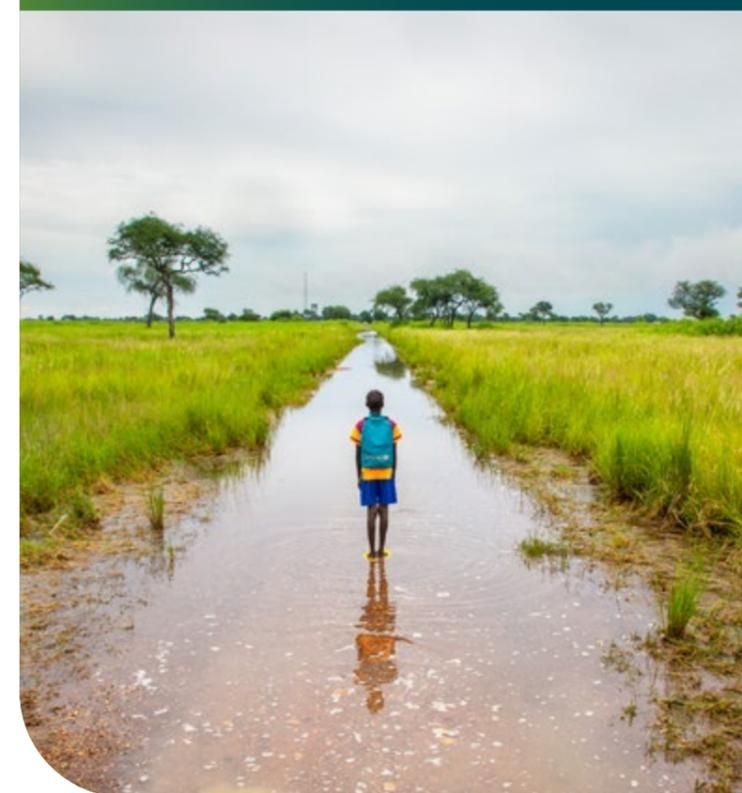
Le secteur de l'eau et de l'assainissement du MALAWI défend depuis longtemps la coopération multipartite. En adoptant le mécanisme de redevabilité mutuelle en 2018, il a pu plus facilement transformer ses efforts en un partenariat multipartite solide, fondé sur un leadership gouvernemental, des responsabilités partagées, des objectifs à long terme clairement définis, des engagements mutuels et la redevabilité. Au cours des six dernières années, le Gouvernement malawien a enregistré des progrès significatifs concernant ses engagements relatifs à la lutte contre les inégalités dans le secteur, aux besoins de financement et à l'action climatique, en collaboration avec des partenaires de développement et la société civile. Par exemple, en 2024, le Gouvernement malawien a indiqué au partenariat qu'il avait révisé la Politique nationale sur l'eau et que l'examen de la Politique nationale de l'assainissement et de l'hygiène était dans ses dernières phases. Les versions révisées de ces politiques permettront notamment de clarifier les rôles des différents acteurs du secteur et de répondre à des problèmes émergents, tels que les épidémies de maladies infectieuses. Avec le soutien de SWA et d'autres partenaires, le Malawi a également commencé à rédiger un pacte présidentiel, qui constitue l'une des stratégies visant à accélérer la réalisation de l'ODD 6.

En 2022, le groupe catégoriel des instituts de recherche et d'enseignement en INDONÉSIE a pris l'engagement de réaliser le tout premier symposium du pays sur l'eau, l'assainissement et l'hygiène. Organisé en mars 2023, cet événement comprenait des présentations de 40 instituts universitaires d'Indonésie et d'autres pays. Pour l'un des coorganisateur, issu du Center for Regulation Policy and Governance (CPRG), « cela a été un moment clé pour l'exploration universitaire et multidisciplinaire du secteur EAH en Indonésie ». Le concept du symposium a été élaboré avec le soutien du financement catalytique proposé dans le cadre du mécanisme de redevabilité mutuelle de SWA, réunissant des institutions gouvernementales, des organisations de la société civile et le secteur privé du pays autour d'un projet de recherche collaboratif.

Élaborer des engagements conjoints

Une vague spontanée d'engagements conjoints (dirigés par les gouvernements et multipartites) a commencé à apparaître en 2022. Mi-2024, les gouvernements avaient pris 30 engagements conjoints en collaboration avec différents groupes catégoriels au Burundi, au Cambodge, au Kenya, au Libéria, en Ouganda, au Népal, au Pérou et au Zimbabwe.

Ce sont généralement les ministères de tutelle qui lancent les engagements conjoints, aux côtés d'autres ministères, de partenaires de développement et d'organisations de la société civile. Cette tendance montre qu'au fur et à mesure de l'évolution du mécanisme de redevabilité mutuelle, les partenaires trouvent des occasions de collaborer de façon plus précoce. Sous la direction des gouvernements, ils choisissent d'intégrer les principes de la redevabilité mutuelle pour se fixer des objectifs plus ambitieux lorsqu'ils formulent leurs engagements, au lieu de prendre uniquement en compte les buts et les progrès lors des phases de communication et de surveillance.



SUBVENTIONS CATALYTIQUES EN SOUTIEN À L'ACTION MULTIPARTITE

En 2022, SWA a accordé des subventions de montants modestes (15 000 dollars É.-U. par pays) destinées à renforcer les plateformes multipartites à travers le mécanisme de redevabilité mutuelle. Ces sommes ont aidé les partenariats entre les organisations de la société civile et les instituts de recherche en Indonésie, au Népal, au Kenya, au Niger, au Paraguay, au Sénégal et en République du Congo.

Malgré leurs faibles montants, les subventions ont eu des effets notables puisqu'elles ont favorisé la collaboration entre les ministères de tutelle, associé de nouveaux acteurs du secteur et renforcé les plaidoyers et les capacités au sein des plateformes. Les partenaires sont convenus que la coopération multipartite a contribué aux progrès du secteur.

Grâce aux subventions, les instituts de recherche nationaux ont également pu analyser les facteurs clés pour une coopération multipartite efficace. Coordonnées par

l'Université de Sydney, les recherches⁷ ont abouti à des **recommandations pratiques** pour SWA et l'ensemble du secteur, notamment :

- Formaliser des mécanismes de coopération multipartite ;
- Augmenter les financements destinés au renforcement des partenariats multipartites dirigés par les gouvernements ;
- Soutenir la participation diverse, libre et significative des parties prenantes ;
- Multiplier les possibilités d'échanges et d'enseignements entre les pays.

La forte demande pour ces subventions illustre combien des investissements supplémentaires en faveur des approches multipartites sont nécessaires. SWA encourage ses partenaires mondiaux et nationaux à étudier cette solution et à soutenir les plateformes multipartites dès que possible.

Le rôle des partenaires mondiaux

« Le mécanisme de redevabilité mutuelle est non seulement un outil, mais aussi une force. Il rassemble les partenaires, met en valeur les réussites, favorise la redevabilité et les enseignements, et accélère les progrès. »

HENK OVINK,
premier Envoyé spécial du Royaume des Pays-Bas pour les affaires internationales liées à l'eau

La réussite des ODD dépend dans une large mesure des travaux menés en partenariat entre différentes parties prenantes au niveau national, mais aussi avec des organisations internationales, des bailleurs, des organismes de financement et des organisations multilatérales. SWA parle de « partenaires mondiaux ».

Si nous voulons réaliser cette ambition, les parties prenantes mondiales doivent prendre en compte l'occasion unique offerte par une redevabilité accrue : plus de transparence, de confiance, de collaboration et d'efficacité. À ce jour, les partenaires mondiaux ont formulé 104 engagements mondiaux (53 entre 2021 et 2024), qui illustrent leurs rôles et leurs responsabilités dans l'accès aux services d'approvisionnement en eau et d'assainissement. Des progrès ont été communiqués pour environ la moitié d'entre eux et 25 engagements sont « entièrement tenus », un taux de progrès supérieur à celui des engagements pris au niveau national.

En travaillant avec le mécanisme de redevabilité mutuelle, les partenaires mondiaux renforcent la

visibilité de leurs efforts d'amélioration de l'accès à l'eau et à l'assainissement. Il les aide également à rendre des comptes à ceux qui les soutiennent. La redevabilité mutuelle permet des interventions qui sont plus souvent efficaces, durables et respectueuses de la capacité d'action et de l'autonomie au niveau local.

Il est communément admis que l'adaptation aux spécificités locales est cruciale pour la réorganisation et la modernisation de l'aide.⁸ Le mécanisme de redevabilité mutuelle offre aux partenaires de développement la possibilité de prendre part à un véritable dialogue avec les communautés locales ainsi que les parties prenantes gouvernementales et autres et de financer des initiatives dirigées au niveau local, en tenant compte des déséquilibres de pouvoir historiques et en y répondant. La redevabilité mutuelle est essentielle pour garantir des interventions alignées sur les priorités et les besoins au niveau local et pour faire en sorte qu'elles ne reproduisent pas, par exemple, des héritages coloniaux ou des dynamiques de pouvoir inégales.

NIGÉRIA

ENGAGEMENT : Intensifier la coopération avec les gouvernements et les institutions à tous les niveaux pour intégrer et prioriser le secteur EAH dans les stratégies et politiques d'adaptation aux changements climatiques afin de promouvoir la santé des citoyens et la reprise économique pour la réalisation des ODD.

ORGANISME CHEF DE FILE : Society for Water and Sanitation (NEWSAN, Société pour l'eau et l'assainissement)

SOUSSION : 2022 | ANNÉE CIBLE : 2030

PROGRÈS :

75%

Les partenaires de SWA ont un rôle clé à jouer dans la promotion de la participation au mécanisme de redevabilité mutuelle. C'est grâce à leur coopération avec les parties prenantes locales et à leurs plaidoyers pour la transparence et la prise de décision fondée sur des données qu'ils pourront contribuer à promouvoir des alliances plus équitables dans le partenariat, le secteur et l'ensemble des initiatives de développement international.

En plus de leurs engagements au niveau international, nous encourageons fortement les partenaires mondiaux à participer aux processus nationaux et à s'engager en leur faveur dès qu'ils le peuvent dans les pays où ils sont présents.

Vous trouverez ci-dessous quelques exemples de partenaires mondiaux soutenant déjà des processus de redevabilité :

- L'**UNICEF** a toujours été un acteur clé dans la promotion de la redevabilité et de la coopération avec le mécanisme de redevabilité mutuelle. Depuis le lancement de ce dernier en 2019, l'UNICEF a pris 31 engagements et communiqué des progrès importants aux niveaux mondial et national, à travers ses bureaux de pays dans 11 pays. Il est en outre un partenaire actif pour des engagements conjoints dirigés par les gouvernements dans au moins quatre pays. Entre 2021 et 2023, il s'est engagé à soutenir des gouvernements et des organisations locales afin qu'ils priorisent l'élimination de la défécation à l'air libre en Sierra Leone ; les processus multipartites et la redevabilité mutuelle en Angola, au Burundi et au Malawi ; et le renforcement des capacités ainsi que l'action climatique au Cambodge et en Ouganda. Ce ne sont que quelques exemples de l'utilisation du mécanisme dans le but de renforcer la redevabilité mutuelle au sein des secteurs nationaux.
- Au Malawi, **Water for People** s'appuie sur les processus du mécanisme de redevabilité mutuelle pour renforcer les partenariats multipartites et pour, aux côtés du Gouvernement, promouvoir les occasions de rendre des comptes auprès des parties prenantes. Conformément à ses objectifs mondiaux, depuis le lancement du mécanisme, cette organisation non gouvernementale internationale collabore avec le Gouvernement et le réseau de la société civile WESNET pour la mise en œuvre des engagements axés sur le climat, pour l'approvisionnement en zone rurale et pour le passage d'un assainissement de base à des services gérés en toute sécurité dans le pays. Water for People contribue également à l'élaboration du pacte présidentiel sur l'eau et l'assainissement du Malawi.
- **Action contre la faim** et **WaterAid** sont membres du « Comité directeur » national de SWA au Mali. Depuis 2019, en coopération avec le réseau de la société civile CN-CIEPA, ces ONG internationales ont activement participé à la création et au suivi des engagements pris dans le cadre du mécanisme de redevabilité mutuelle dans le pays, avec des réussites notables. Grâce à une étroite coopération avec différentes parties prenantes nationales et internationales, elles ont tenu leurs engagements à défendre la priorisation de l'eau et de l'assainissement au sein du Cadre stratégique du pays pour la relance

économique et le développement durable. Elles plaident en outre auprès du Gouvernement afin qu'il transmette chaque année des informations actualisées sur la mise en œuvre des engagements liés à l'ODD 6, et soutienne ainsi un déploiement plus efficace tout en surveillant leurs répercussions.

- Le **Stockholm International Water Institute (SIWI)** a tenu son engagement à soutenir le renforcement des systèmes pour la fourniture de services durables et résilients aux changements climatiques dans plus de 40 pays, ce qui a profité aux engagements formulés par les gouvernements nationaux. Par exemple, depuis 2022, il appuie l'élaboration de politiques nationales sur le climat ainsi que sur l'eau et l'assainissement dans des pays tels que le Tchad, l'Ouganda, le Bangladesh et le Népal.

LE « PROGRAMME D'ACTION POUR L'EAU »

En mars 2023, les participants à la Conférence de l'ONU sur l'eau ont souligné que le mécanisme de redevabilité mutuelle était un outil essentiel à la réussite du Programme d'action pour l'eau créé par la Conférence. En réponse, SWA l'a mis à disposition de tous les acteurs du secteur, qu'ils soient ou non partenaires, afin qu'il contribue au suivi de la Conférence de l'ONU sur l'eau 2023 et des engagements liés à l'eau, l'assainissement et l'hygiène pris dans le cadre du Programme d'action pour l'eau. Jusqu'à présent, des partenaires tels que la Banque asiatique de développement, le FCDO, le Partenariat mondial de l'eau et l'Organisation mondiale de la Santé ont accepté d'adapter aux critères SMART leurs engagements pris dans le cadre du Programme d'action pour l'eau. En vue de faciliter leur suivi, ils ont formulé 18 engagements dans le mécanisme de redevabilité mutuelle.

Lors de la séance plénière de clôture de la Conférence, le Ministre des territoires d'outre-mer, du Commonwealth, de l'énergie, du climat et de l'environnement du Royaume-Uni a suggéré que les États Membres de l'ONU « ... devraient s'appuyer sur ce qui existe déjà et fonctionne bien, par exemple, la plateforme de redevabilité unique d'Assainissement et eau pour tous, qui permet aux parties prenantes de se réunir pour préparer, présenter et suivre les engagements ». SWA prévoit de maintenir son soutien au déploiement d'un Programme d'action pour l'eau ambitieux et efficace alors que le secteur se met en ordre de marche pour préparer la prochaine Conférence de l'ONU sur l'eau, en 2026.

Le rôle des réseaux régionaux de la société civile

Au lancement du mécanisme de redevabilité mutuelle, **Freshwater Action Network South Asia (FANSA)** a formulé des engagements visant à renforcer les plaidoyers de la société civile et à augmenter la participation civique aux processus régionaux de redevabilité. Ses engagements se concentrent sur la génération de données probantes destinées aux plaidoyers pour le financement de la lutte contre les inégalités et sur le suivi des engagements gouvernementaux pris dans le cadre de la conférence SACOSAN dans le but d'accélérer les progrès dans l'assainissement et l'hygiène en Asie du Sud. Pour y parvenir, FANSA a indiqué avoir organisé plus de 100 groupes de discussion en 2022 au sein de huit communautés marginalisées, ce qui lui a permis d'élaborer une note de synthèse politique exhaustive qui répond à leurs besoins précis. Cette note a été transmise aux ministères, aux experts nationaux et aux fournisseurs de service à l'échelon national, et communiquée lors des réunions ministérielles de haut niveau de SWA. FANSA travaille aussi directement sur l'autonomisation des communautés marginalisées pour renforcer leurs capacités afin qu'elles puissent elles-mêmes plaider en leur nom sur des plateformes régionales et mondiales. Le réseau s'appuie également sur le mécanisme de redevabilité mutuelle pour renforcer sa présence et son soutien aux processus de redevabilité à travers ses sections nationales dans des pays tels que le Bangladesh, l'Inde, le Népal et le Pakistan. Le programme de financement catalytique de SWA à la société civile a été utilisé à l'appui de certaines de ces initiatives.

FANSA a expliqué comment elles ont « ... eu des effets importants sur le secteur en renforçant les plaidoyers fondés sur des données probantes et en associant les communautés marginalisées [...] Grâce au processus des engagements mondiaux du mécanisme de redevabilité mutuelle de SWA, nous agissons en Asie du Sud pour garantir un accès équitable et inclusif aux services d'approvisionnement en eau et d'assainissement, en veillant à ne laisser personne de côté. »

« Grâce aux efforts et à l'engagement collectif des membres du réseau ANEW au niveau national en faveur du mécanisme de redevabilité mutuelle, nous avons pu éclairer le suivi des processus d'engagement régionaux, tels que les déclarations de Ngor et d'eThekwini, tout en mettant en place le Groupe thématique (« Cluster ») consacré au genre dans le secteur EAH au sein de la Commission de l'Union africaine. Les mises à jour régulières sur les engagements feront avancer nos efforts de plaidoyer régionaux au sein de ces forums. »

SAREEN MALIK
Coordinatrice du Réseau africain de la société civile sur l'eau et l'assainissement

En Afrique, le **Réseau africain de la société civile sur l'eau et l'assainissement (ANEW)** a fait montre d'un leadership efficace en collaborant avec le Conseil des Ministres africains chargés de l'eau (AMCOW) et l'Union africaine dans le cadre d'un mémorandum d'accord. Cette collaboration est destinée à renforcer l'écosystème régional de la redevabilité. Des membres de l'ANEW de 11 pays ont ainsi formulé plus de 40 engagements. En outre, une partie de ces organisations utilisent le mécanisme de redevabilité mutuelle pour renforcer les efforts en faveur des engagements régionaux, tels que la déclaration de Ngor et la Vision pour l'Afrique. Les engagements mettent l'accent sur les inégalités de financement, sur le renforcement des systèmes et sur les plaidoyers en faveur d'une association avec les politiques relatives au genre, à la santé et au climat. Les dirigeants de l'ANEW se réunissent régulièrement avec leurs membres pour élever leurs efforts sur le mécanisme de redevabilité mutuelle au niveau régional.

2.3 EXPÉRIENCES DES PARTENAIRES AU NIVEAU NATIONAL

Au bout du compte, c'est en analysant comment les partenaires dans les pays utilisent le mécanisme de redevabilité mutuelle que l'on obtient les informations les plus précieuses à son sujet. Cette section donne un aperçu de l'utilisation du mécanisme dans quatre

pays partenaires de SWA. Elle montre comment les processus de redevabilité mutuelle peuvent concentrer les esprits et favoriser la collaboration, la transparence et la redevabilité mutuelle entre différentes parties prenantes.

BURKINA FASO

Soutenir la stabilité et la coordination

Au **BURKINA FASO**, le mécanisme de redevabilité mutuelle permet de stabiliser et de mieux coordonner le secteur face à l'instabilité politique ambiante.

La création d'un « Comité des engagements de SWA » au niveau national a joué un rôle crucial pour le suivi des progrès sur les engagements formulés dans le cadre du mécanisme et pour la participation multipartite la plus large possible. Il a favorisé la collaboration entre le Gouvernement, la société civile et le secteur, avec un accent sur l'élimination de la défécation à l'air libre et l'amélioration des services d'approvisionnement en eau et d'assainissement.

L'engagement du mécanisme de redevabilité mutuelle pris en 2022 au sujet de l'élimination de la défécation à l'air libre (DAL) dans l'ensemble du pays montre l'utilité du mécanisme au Burkina Faso. Pour atteindre cet objectif, les parties prenantes de différents niveaux de gouvernement ont coopéré sur deux activités clés. Premièrement, chaque province a conçu (et met actuellement en œuvre) un plan d'action local fondé sur la stratégie de lutte contre la DAL, en collaboration avec la société civile, le secteur privé et des organismes de recherche. Deuxièmement, l'approche collaborative a attiré

l'attention et bénéficie à présent d'un soutien politique de haut niveau : **en 2024, le Burkina Faso lancera une campagne de lutte contre la DAL à l'échelle nationale, sous le patronage des responsables politiques du pays.**

L'esprit de coopération qui règne dans le secteur burkinabé a notamment soufflé un vent nouveau sur les efforts communs au sein de l'ensemble du Gouvernement : le ministère responsable de l'eau et de l'assainissement a signé avec ceux de la santé et de l'éducation un protocole visant à améliorer la coopération et la coordination du secteur.

« Depuis que nous avons pris ces engagements, nous avons pu travailler avec plusieurs parties prenantes et ministères pour concentrer et renforcer nos efforts en matière d'eau et d'assainissement. »

BASSINA OUATTARA
Directeur des études, des partenariats de l'information
Ministère de l'environnement, de l'eau et de l'assainissement
Burkina Faso



NÉPAL

Renforcer la résilience, la transparence et la volonté politique

Le **NÉPAL** utilise le mécanisme de redevabilité mutuelle de différentes manières pour le renforcement de son secteur de l'eau, de l'assainissement et de l'hygiène.

En 2022, le Ministère de l'eau et de l'assainissement a formulé des engagements en collaboration avec des organismes d'assistance extérieure, des ONG internationales, des organisations de la société civile locales et des municipalités. Ces engagements recensaient des priorités sectorielles claires autour desquelles les parties prenantes devaient se rassembler, ce qui permettrait d'augmenter la volonté politique nécessaire à des actions coordonnées destinées à tenir les engagements.

Les engagements tenus portaient notamment sur la création d'un Plan exhaustif de développement du secteur pour la période 2024-2043 qui met l'accent sur l'inclusion, la coordination entre tous les niveaux de gouvernement et la redevabilité mutuelle grâce à l'adoption du mécanisme de redevabilité mutuelle de SWA. Le Ministère a également mis en place le N-WASH-MIS, un solide cadre de suivi qui fournit des données ventilées alignées sur les indices de référence mondiaux, ce qui facilite le leadership et la prise de décision fondés sur des données. Grâce à ses engagements, le Népal a également pu se concentrer sur la résilience aux changements climatiques. **Le pays a maintenant intégré des objectifs en matière d'eau et d'assainissement à ses Plans nationaux d'adaptation,**

avec une validation de haut niveau de la part du Premier Ministre. SWA a apporté une assistance technique supplémentaire pour consolider ces efforts et aider le Népal à trouver des financements climatiques et à en ouvrir l'accès au secteur.

Les parties prenantes du Népal apprécient le mécanisme de redevabilité mutuelle pour sa capacité à favoriser l'alignement des efforts et à préserver les moyens des groupes catégoriels en dépit des changements politiques. Il a contribué à maintenir un niveau de priorité constant pour l'eau et l'assainissement, même en cas de réductions budgétaires et de remaniements ministériels.

« Le Gouvernement ne pourra pas à lui seul lutter contre les retombées des changements climatiques. Les éventuelles solutions passent par davantage de collaboration au-delà des frontières. SWA et le mécanisme de redevabilité mutuelle offrent une plateforme idéale pour cela. »

M. UMAKANT CHAUDHARY
(Ancien) Ministre de l'approvisionnement en eau
Népal



NIGÉRIA

Éliminer la défécation à l'air libre avec le soutien de la présidence

Au **NIGÉRIA**, le mécanisme de redevabilité mutuelle a facilité la mise en œuvre d'une approche multipartite et dirigée par le président pour la lutte contre la défécation à l'air libre.

La campagne « Clean Nigeria : Use the Toilet » a intégré le mécanisme de redevabilité mutuelle dans les processus nationaux dès son lancement. Elle s'appuie sur des engagements clairs sur lesquels les décideurs de haut niveau et les acteurs du secteur coopèrent. Ces engagements favorisent le dialogue et la coordination entre les services de l'État, les organisations de la société civile, les bailleurs et les autres parties prenantes.

L'harmonisation des travaux dans le secteur a pu s'appuyer sur les processus de formulation et de communication des engagements, réduisant ainsi les efforts redondants et contribuant à mobiliser des ressources. Des discussions multipartites régulières sur les progrès ont facilité la coordination des plans sectoriels et soutenu l'ensemble des travaux.

Le rôle de la société civile a lui aussi été crucial. Le réseau de la société civile NEWSAN a notamment repris les processus du mécanisme de redevabilité

mutuelle appliqués au niveau de l'État pour renforcer la redevabilité et les plaidoyers à l'échelon local. **En outre, grâce à l'approche inclusive défendue par les processus du mécanisme de redevabilité mutuelle, les partis politiques ont pu élaborer des plaidoyers et des engagements visant à prioriser les problèmes d'eau et d'assainissement.**

L'utilisation du mécanisme de redevabilité mutuelle au Nigéria montre le potentiel de transformation du travail collaboratif vers des objectifs clairs et convenus. Il confirme également que le soutien politique de haut niveau peut être essentiel pour encourager des améliorations à l'échelle de tout le secteur.

« Le mécanisme soutient les progrès du Nigéria vers la réalisation de l'ODD 6, car toutes les parties prenantes contribuent aux actions prioritaires nationales. »

S.E. SULEIMAN HUSSEIN ADAMU
(Ancien) Ministre des ressources hydriques
Nigéria



KENYA

Accélérer les progrès grâce à la collaboration

Le **KENYA** utilise le mécanisme de redevabilité mutuelle pour relancer les processus multipartites dans le pays.

Cinq engagements fondamentaux ont été formulés et soumis au mécanisme de redevabilité mutuelle en 2021, à l'issue d'une consultation menée à l'échelle de tout le secteur. Ces engagements étaient les suivants : améliorer la coordination du secteur, renforcer le suivi, élaborer une stratégie de financement, répondre aux inégalités de service, et soutenir l'environnement favorable à l'EAH pour la réalisation de l'ODD 6. Ils ont bénéficié du soutien de tous les groupes catégoriels de SWA et ont abouti sur un programme clair et traçable destiné à orienter les efforts du secteur dans le pays.

La rédaction de la première Politique nationale de gestion de l'assainissement du Kenya a ainsi pu s'appuyer sur les processus du mécanisme. Cette politique est le résultat de la collaboration de plusieurs parties prenantes allant de représentants communautaires à des décideurs politiques de haut niveau issus du Gouvernement. **Elle est destinée à augmenter le niveau de priorité politique de l'assainissement et en particulier à réduire les inégalités dans la fourniture de services.**

Le Gouvernement mène des examens trimestriels des progrès vers les engagements, qui sont coprésidés par le réseau national de la société civile KEWASNET. Ces travaux visant à garantir l'intégration et le maintien des efforts collaboratifs au Kenya ont eu des résultats positifs. Ils portent entre autres sur la création de lignes budgétaires distinctes pour l'assainissement et sur le lancement d'un programme d'étude en gestion de l'assainissement ; les répercussions profondes et croissantes du mécanisme de redevabilité mutuelle sur le secteur de l'eau et de l'assainissement kényan sont donc bien visibles.

« Avec le mécanisme de redevabilité mutuelle, les acteurs étatiques et non étatiques se sont améliorés dans le suivi et la communication de leurs progrès. Cela va dans les deux sens : nous surveillons tous ce que nous faisons. »

KIMANTHI KYENGO
Directeur, Ministère de l'eau, de l'assainissement
et de l'irrigation
Kenya



LE MÉCANISME DE REDEVABILITÉ MUTUELLE EN CHIFFRES

3



COUP D'ŒIL

Depuis 2019 :

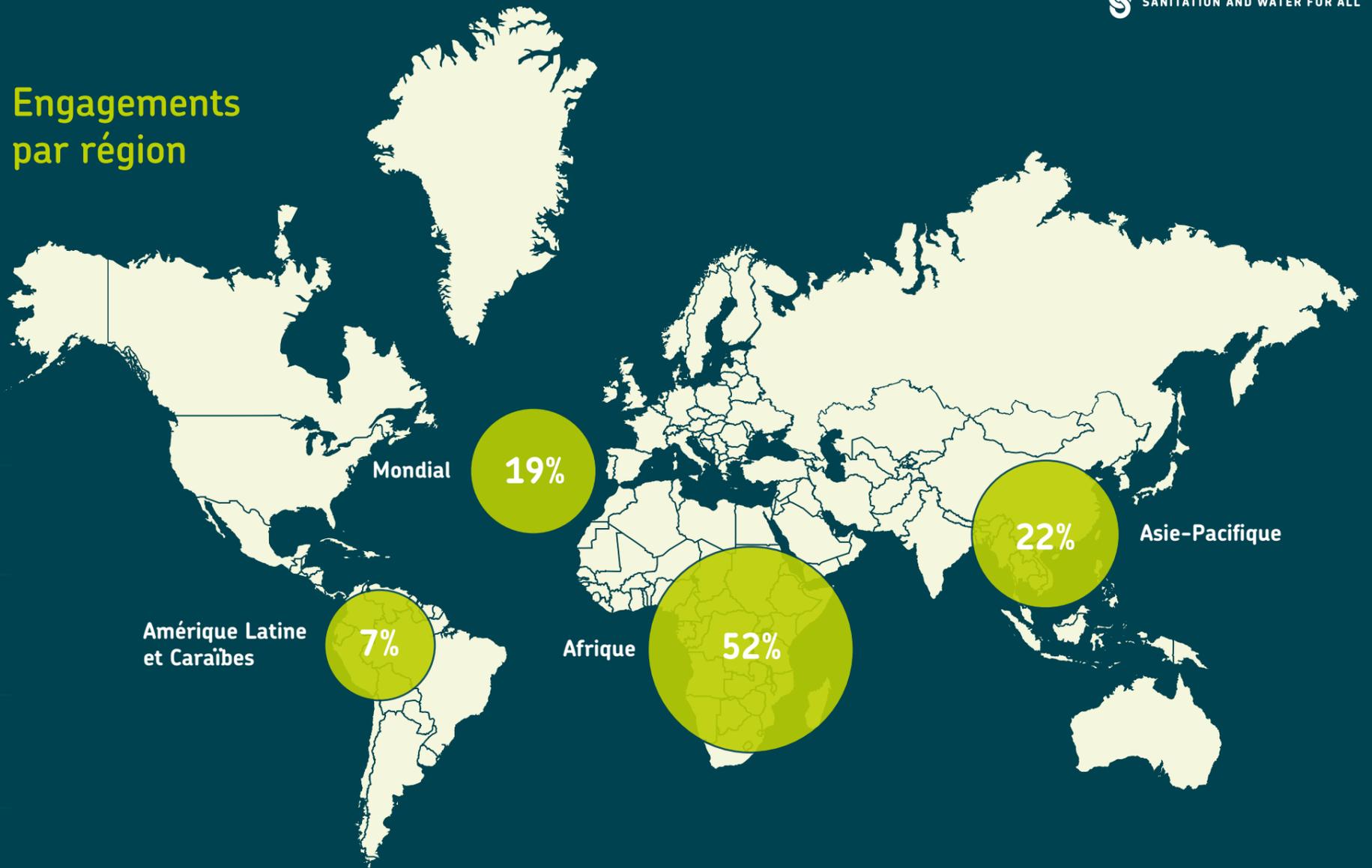
498 engagements dans

61 États Membres de l'ONU

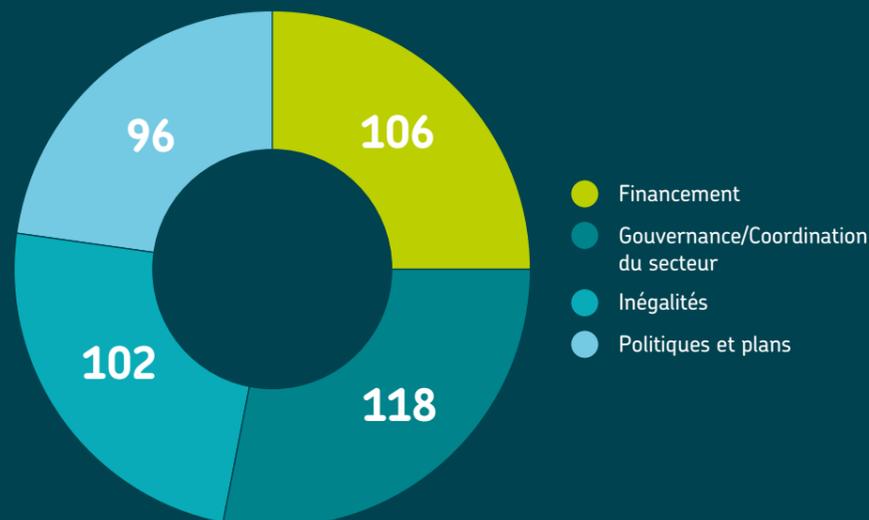
+ de 170 organisations dont

53 gouvernements nationaux

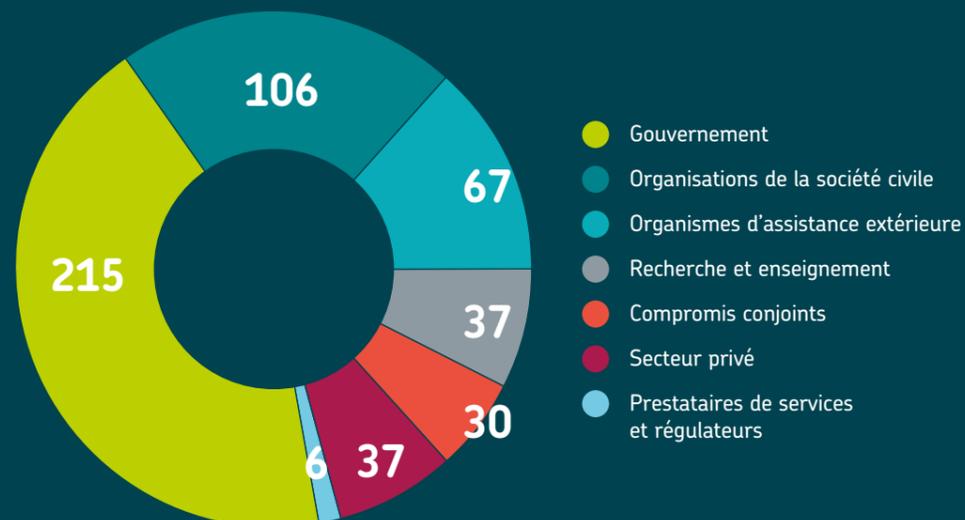
Engagements par région



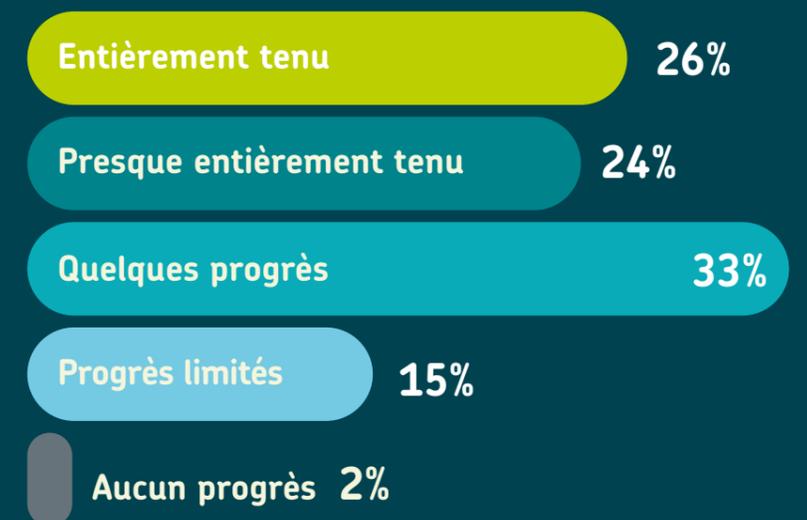
4 thèmes principaux des engagements



Engagements par groupe catégoriel de SWA



Des progrès ont été communiqués pour 295 engagements



3.1 LES ENGAGEMENTS FORMULÉS À CE JOUR

Le mécanisme de redevabilité mutuelle de SWA convertit le concept de redevabilité en actions concrètes en mobilisant de façon constante le plus grand nombre possible d'acteurs du secteur. Depuis son lancement, le nombre d'engagements formulés a constamment augmenté et, ces trois dernières années, les progrès communiqués ont connu une augmentation significative, qui démontre la participation permanente des partenaires. Le graphique ci-dessous met en valeur les tendances affichées depuis 2019 ainsi que les principaux chiffres obtenus en 2021, année de publication du premier Rapport mondial sur la redevabilité, et en 2024, lorsque le présent rapport a été rédigé.

En septembre 2024, un total de 498 engagements avaient été formulés par environ 170 partenaires de 61 pays et de tous les groupes catégoriels, y compris 215 engagements émanant de 53 gouvernements nationaux. Parmi eux, 185 engagements ont été pris entre 2021 et 2024. Au total, 295 rapports d'avancement ont été présentés, dont 229 au cours des trois dernières années. Près de la moitié des engagements rapportés ont été entièrement ou presque entièrement réalisés.

Les processus préparatoires des Réunions de haut niveau de SWA organisées tous les 18 mois environ ainsi que la publication des Rapports mondiaux sur la redevabilité ont constitué des étapes importantes dans le calendrier du partenariat. Ces activités alimentent la dynamique et offrent aux partenaires des « moments pour la redevabilité » qui peuvent leur servir à élaborer et examiner de nombreux engagements.

La qualité s'est aussi progressivement améliorée après les premiers engagements formulés en 2019, au lancement du mécanisme. Aujourd'hui, plus d'engagements sont construits de façon multilatérale et intègrent des critères SMART, ce qui profite à la participation et à la transparence pour le suivi des progrès. Ce succès montre que le mécanisme de redevabilité mutuelle a pris une ampleur considérable et qu'un nombre croissant de partenaires de SWA se montrent plus favorables aux principes et aux processus de la redevabilité.

CAMBODGE ENGAGEMENT : Accélérer l'accès au financement climatique des actions EAH résilientes aux changements climatiques recensées dans les contributions déterminées au niveau national 2020 du Cambodge.

ORGANISME CHEF DE FILE : Ministère du développement rural avec le Ministère de l'environnement et l'UNICEF

SOUMISSION : 2022 | ANNÉE CIBLE : 2024 | PROGRÈS : 50%

Les engagements à travers le monde

La carte ci-dessous donne un aperçu du niveau de participation dans le mécanisme de redevabilité mutuelle. Les cercles représentent les pays ayant formulé des engagements et les couleurs indiquent les groupes catégoriels qui ont pris des engagements dans chaque pays. Les niveaux de participation dans le mécanisme de redevabilité mutuelle sont le résultat de l'histoire et de l'évolution du partenariat SWA : c'est en Afrique que les partenaires gouvernementaux affichent la participation la plus importante et la plus ancienne, tandis que les gouvernements d'Asie-Pacifique et d'Amérique latine ont rejoint le partenariat plus tard et sont moins nombreux.

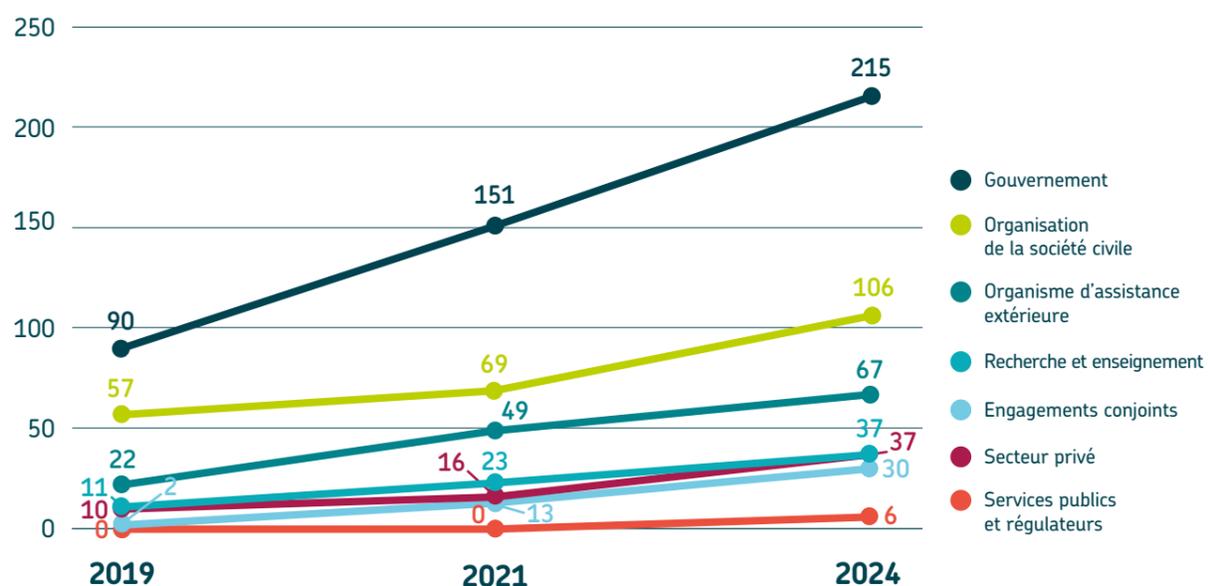
La carte montre une corrélation claire et directe entre la présence de processus multipartites solides et une participation plus diverse aux processus du mécanisme de redevabilité mutuelle, qui incite davantage de parties prenantes à prendre des engagements et à rendre mutuellement des comptes.

Malgré son orientation multipartite, le mécanisme de redevabilité mutuelle ne compte des engagements



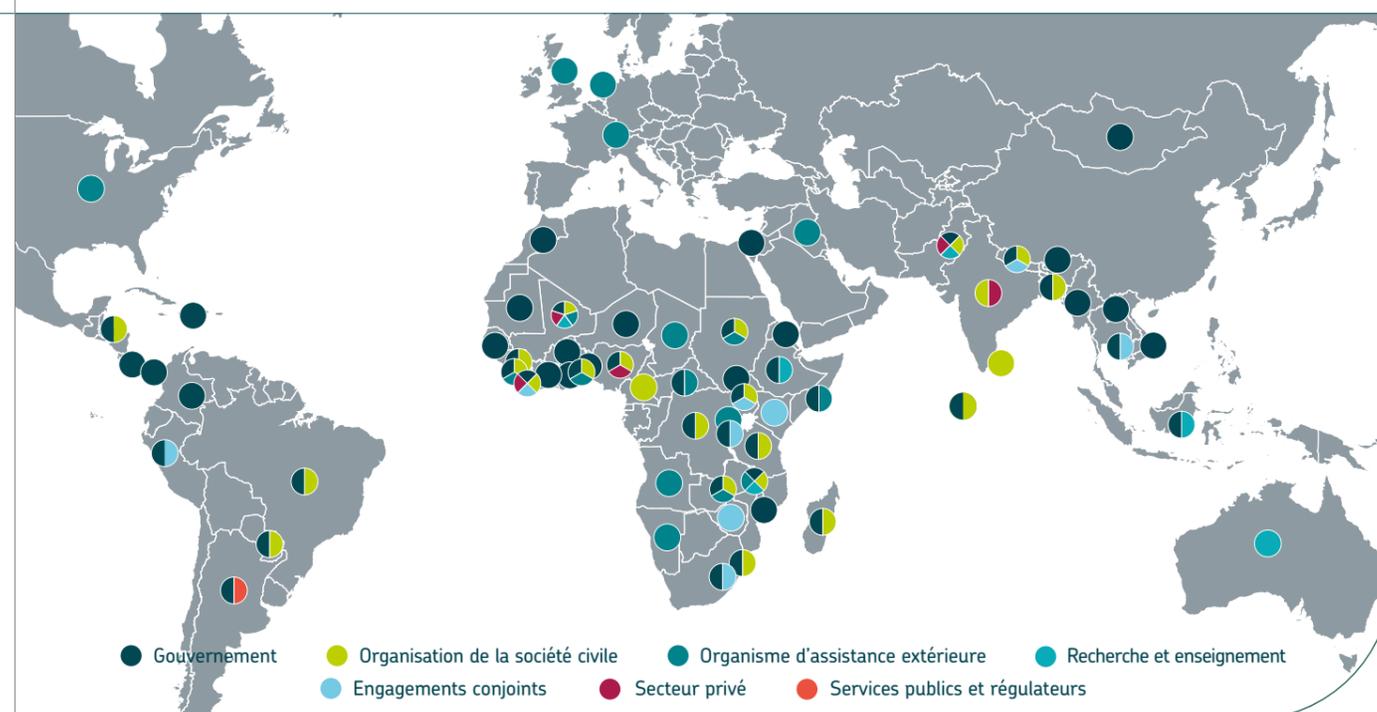
formulés par au moins trois groupes catégoriels que dans 17 pays. Même si ce chiffre est en hausse depuis 2021, il ne représente toujours que moins du quart des pays partenaires de SWA. Pour qu'il augmente, les gouvernements doivent intensifier leurs efforts visant à inclure des membres du secteur privé, des entreprises de services publics, des régulateurs et des organisations de recherche dans les plateformes multipartites et le mécanisme afin que ces acteurs importants pour le secteur disposent d'un moyen de soutenir activement les priorités nationales.

Nombre d'engagements par groupe catégoriel



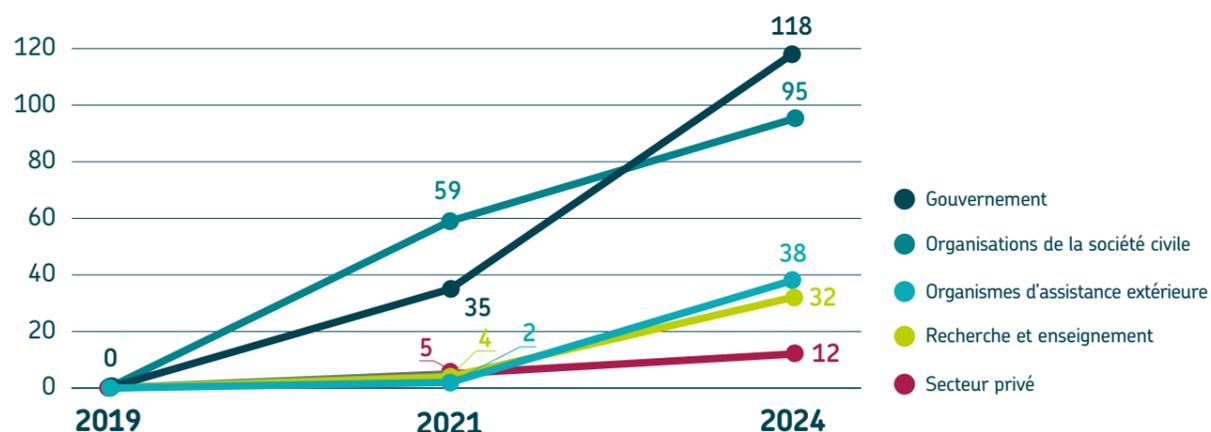
Remarque sur la méthodologie : les analyses quantitatives montrent les engagements pris depuis la création du mécanisme de redevabilité mutuelle en 2019.

Engagements formulés par pays et par groupe catégoriel



3.2 LA REDEVABILITÉ EN PRATIQUE : EXAMEN ET SUIVI DES ENGAGEMENTS

Rapports d'étape soumis par groupe catégoriel



Le suivi des progrès est un élément clé de la redevabilité mutuelle. La redevabilité mutuelle implique que toutes les parties rendent des comptes sur les engagements, les buts et les actions convenus. Le suivi et le contrôle réguliers des progrès sont essentiels pour garantir une redevabilité efficace. Ils permettent aux parties prenantes d'évaluer si les engagements sont tenus, de détecter les difficultés ou les lacunes et de procéder aux ajustements nécessaires pour atteindre les objectifs désirés. Sans suivi, il est impossible de déterminer si les mécanismes de redevabilité sont efficaces ou si des progrès sont réalisés.

Aujourd'hui, le suivi des engagements formulés dans le cadre du mécanisme de redevabilité mutuelle passe par des rapports d'étape. D'après ces indicateurs, le suivi a nettement augmenté ces dernières années entre les partenaires de SWA.

En octobre 2024, plus de 50 % des engagements soumis au mécanisme de redevabilité mutuelle jusqu'en 2023 avaient fait l'objet d'une communication officielle. La part des engagements concernés par un rapport d'étape a donc été multipliée par près de trois par rapport aux niveaux de 2021.

SWA continuera à chercher comment améliorer les processus d'examen et de communication des progrès pour le mécanisme de redevabilité mutuelle afin que tous les engagements fassent l'objet d'un examen périodique. Dans le cycle de la redevabilité, ces points sont aussi importants que la prise d'engagements.

PAKISTAN ENGAGEMENT : Diviser par deux la défécation à l'air libre au Pakistan en construisant 700 000 toilettes chaque année, faisant ainsi du Pakistan un pays sans défécation à l'air libre d'ici à 2025.

ORGANISME CHEF DE FILE : Ministère des changements climatiques

SOUSSION : 2022 | ANNÉE CIBLE : 2025

PROGRÈS :

50%

S'ils souhaitent consolider les pratiques de redevabilité mutuelle, les gouvernements et les autres acteurs du secteur doivent rester concentrés sur la création ou le renforcement des plateformes multipartites dédiées à l'eau, à l'assainissement et à l'hygiène.

Comme on peut le voir sur le graphique suivant, les engagements conjoints bénéficient de rapports plus réguliers car ils sont généralement pris dans des pays où des partenariats multipartites solides ont intégré le mécanisme de redevabilité mutuelle dans les processus existants.

Il convient de noter que 96 des 192 engagements pris en 2019, au moment du lancement du mécanisme, n'ont pas encore fait l'objet d'un rapport. SWA n'a pas indiqué que ces engagements étaient inactifs car plusieurs partenaires (par exemple, le Pérou, le Panama et l'Éthiopie) ont récemment communiqué des progrès à leur sujet pour la première fois, ce qui indique qu'une partie d'entre eux sont encore suivis et mis en œuvre en dépit des difficultés. À l'avenir, la politique du partenariat consistera à contacter les partenaires dont les engagements sont en retard et n'ont pas fait l'objet d'un rapport pour déterminer s'ils sont encore pertinents et si des progrès à leur sujet doivent donc être communiqués, s'il faut les actualiser en raison de changements de priorités ou s'il convient de les archiver.

Progrès réalisés et communiqués

Gouvernement 37%

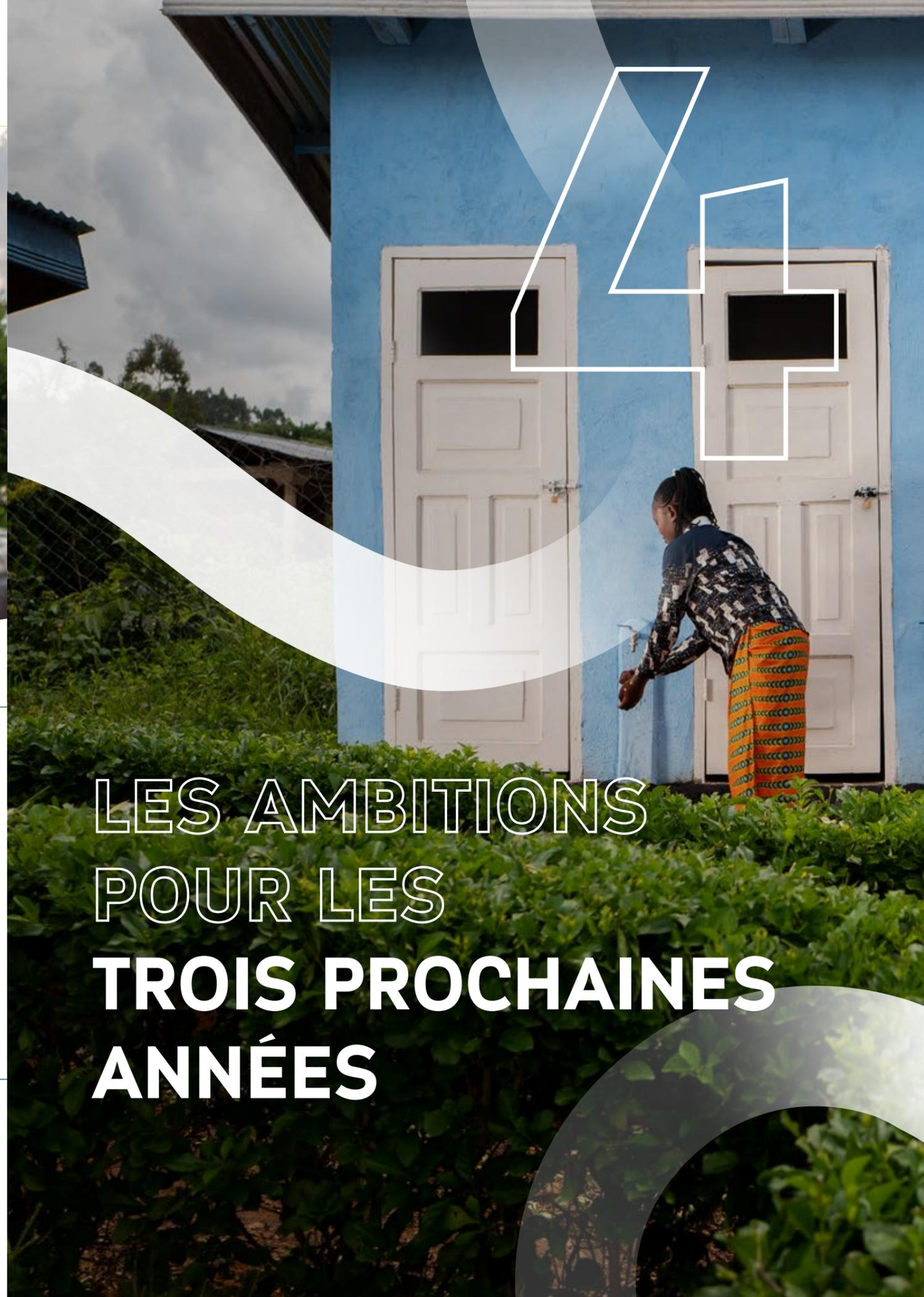
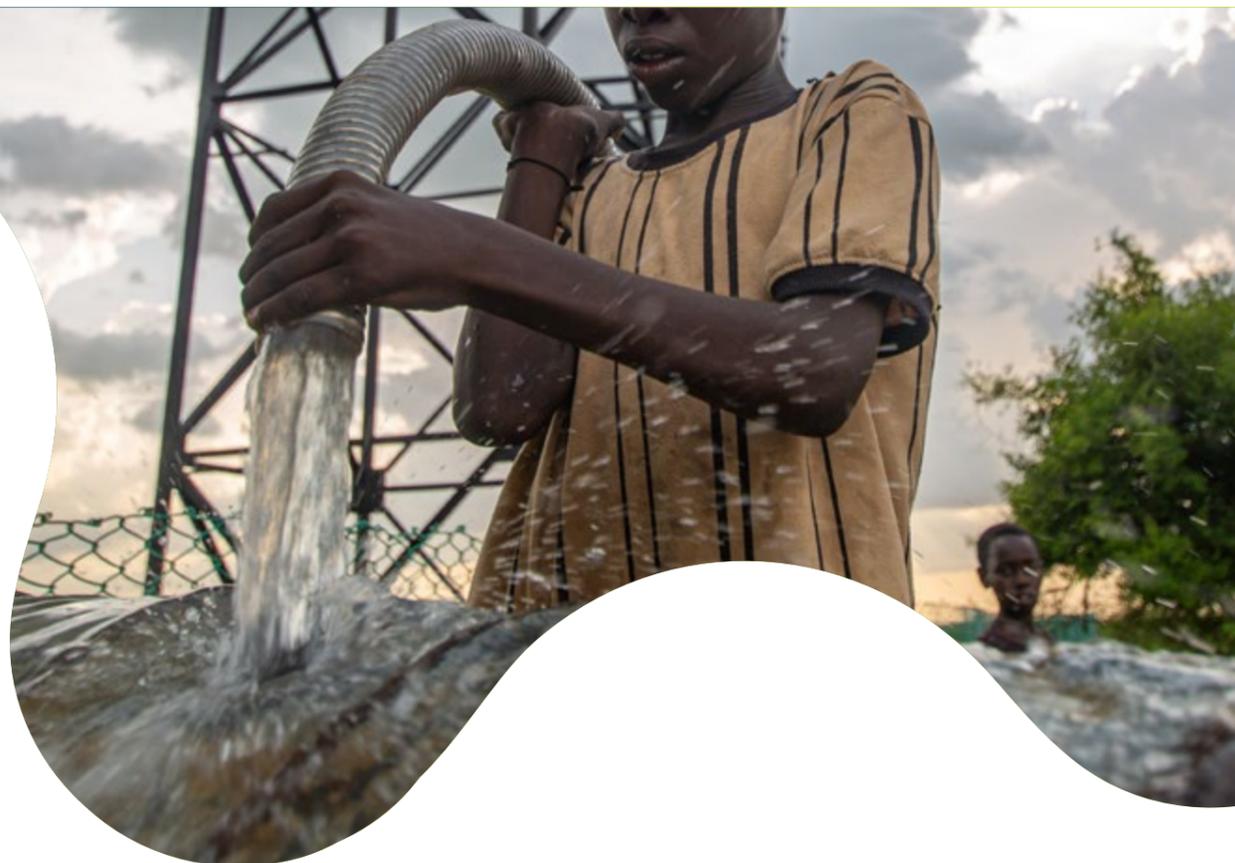
Organismes d'assistance extérieure 45%

Secteur privé 52%

Organisations de la société civile 58%

Engagements conjoints 69%

Recherche et enseignement 78%



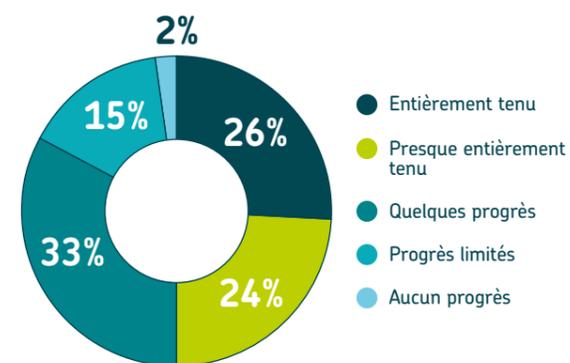
Progrès communiqués

Selon les progrès transmis par les partenaires, 26 % de tous les engagements ayant fait l'objet d'une communication sont « réalisés », 24 % sont « presque entièrement tenus » et 33 % ont enregistré « quelques progrès ». Les partenaires signalent notamment des réussites dans l'élaboration de plans et de stratégies, la coordination intersectorielle, du climat et de l'éducation, la mise en place de systèmes de contrôle ventilé et de processus de redevabilité participatifs. Ils indiquent même avoir obtenu des augmentations budgétaires. Le mécanisme de redevabilité mutuelle soutient les efforts en matière de gouvernance et de financement, pour des résultats plus efficaces et durables. Au bout du compte, la mise en œuvre de ces engagements fait progresser la vision et la mission de SWA ainsi que la réalisation de l'ODD 6.

Il convient de noter que 15 % des engagements faisant l'objet d'une communication n'affichent que des « progrès limités » et 2 % n'ont enregistré « aucun progrès ». En règle générale, les partenaires qui ont indiqué des progrès faibles ou nuls évoquent des dispositions institutionnelles inadaptées, des retards dans la mise en œuvre des plans nationaux et l'indisponibilité des fonds parmi les principaux obstacles à la réalisation de leurs engagements.

À ce jour, les organismes d'assistance extérieure et les instituts de recherche et d'enseignement sont les groupes catégoriels affichant les meilleurs niveaux de progrès vis-à-vis de leurs engagements.

Progrès réalisés et communiqués



SWA est également conscient qu'une partie des 200 engagements n'ayant pas officiellement fait l'objet d'une communication ont en fait été partiellement ou totalement tenus par les partenaires. Le partenariat travaillera avec eux pour officiellement inscrire les résultats de ces engagements non actualisés, comme indiqué précédemment.

LES AMBITIONS POUR LES TROIS PROCHAINES ANNÉES

4 LES AMBITIONS POUR LES TROIS PROCHAINES ANNÉES

Le partenariat SWA a étudié les expériences issues de la participation au mécanisme de redevabilité mutuelle ces dernières années et en a tiré les trois ambitions stratégiques clés ci-dessous, qui orienteront ses efforts en matière de redevabilité au cours des trois prochaines années.

Ces ambitions, ainsi que les actions recommandées pour le mécanisme de redevabilité mutuelle, ont pour but de renforcer la dynamique déjà amorcée. Elles sont également destinées à répondre aux difficultés soulignées dans le présent rapport, à débloquer tout le potentiel du mécanisme et à appuyer les principes de transparence et de collaboration au sein des secteurs nationaux.

AMBITION 1 : FAIRE DE LA REDEVABILITÉ UNE PRIORITÉ POLITIQUE ESSENTIELLE

Grâce à l'augmentation de la coopération entre SWA et des acteurs de haut niveau, y compris des chefs d'État et de gouvernement, des ministres, des parlementaires et d'autres leaders mondiaux, le mécanisme de redevabilité mutuelle pourra appuyer les promesses politiques sur des engagements en faveur d'actions concrètes pour lesquelles les gouvernements et les autres institutions seront redevables.

ACTIONS RECOMMANDÉES :

- **Coopérer avec les chefs d'État et de gouvernement.** Renforcer les Initiatives des chefs d'État à l'aide d'engagements mesurables formulés dans le cadre du mécanisme de redevabilité mutuelle pour le suivi continu et le soutien multipartite à leur mise en œuvre.
- **Coopérer avec les ministres.** Faire en sorte que le ministre du secteur et les autres assurent un rôle de chef de file dans l'élaboration, l'annonce et le suivi des engagements formulés par leur gouvernement et ses partenaires.

- **Augmenter la visibilité du mécanisme de redevabilité mutuelle.** Aller à la rencontre de décideurs en dehors du secteur. Les processus de SWA peuvent inspirer une collaboration intersectorielle avec des partenaires de développement clés dans des domaines tels que l'éducation, la santé ou l'environnement et, en particulier, dans les ministères des finances.
- **S'engager en faveur d'actions ambitieuses.** Veiller à ce que les engagements visent un changement profond et durable et bénéficient d'un soutien politique et financier de haut niveau afin que leur mise en œuvre permette des progrès significatifs vers la réalisation de l'ODD 6.
- **Nouer des liens avec d'autres processus de redevabilité.** Dans le cadre d'un mouvement en faveur de la redevabilité, utiliser le mécanisme pour favoriser les alignements et pour renforcer les liens avec d'autres processus de prise d'engagements aux niveaux national, régional et mondial, dans le secteur de l'eau et de l'assainissement comme au-delà. Le Programme d'action pour l'eau, l'Objectif mondial d'adaptation et l'Examen périodique universel en sont quelques exemples.



AMBITION 2 : AUGMENTER LA PARTICIPATION DES PARTENAIRES

Le renforcement des approches multipartites et de la coopération avec les groupes catégoriels actuellement sous-représentés dans les discussions sur les services d'approvisionnement en eau et d'assainissement va de pair avec le mécanisme de redevabilité mutuelle. De fait, le partenariat a appris que la redevabilité mutuelle repose sur des plateformes multipartites solides réunissant les personnes et les institutions adéquates sur des mandats appropriés, une condition que tous les pays partenaires n'ont pas encore remplie. La participation des partenaires mondiaux de SWA peut, elle aussi, encore s'améliorer en établissant des liens clairs avec des priorités au niveau national.

ACTIONS RECOMMANDÉES :

- **Créer des partenariats multipartites efficaces.** Soutenir les gouvernements et les autres parties prenantes clés et plaider à leurs côtés en faveur de la mise en œuvre effective de plateformes multipartites réunissant des membres ayant le niveau d'autorité approprié et des mandats permettant des discussions sur les plans et les budgets nationaux ainsi que l'autorité suffisante pour mener une action ambitieuse.
- **Augmenter les ressources.** Prioriser les processus multipartites en y consacrant des ressources humaines et financières suffisantes pour le bon fonctionnement des plateformes. Les partenaires mondiaux peuvent jouer un rôle important dans le soutien technique et financier aux plateformes multipartites. Ils peuvent également faciliter le

dialogue et faire en sorte que les décisions prises au niveau mondial s'appuient sur des échanges menés dans les pays.

- **Renforcer la diversité des parties prenantes.** Faire participer aux plateformes multipartites et aux processus de redevabilité des parties prenantes et des groupes catégoriels sous-représentés parmi les instituts de recherche et d'enseignement, le secteur privé, les services publics et régulateurs, ainsi que des représentants des communautés les plus vulnérables et marginalisées. Tous les partenaires ont un rôle à jouer dans ce processus dirigé par le gouvernement et le côté « mutuel » du mécanisme de redevabilité mutuelle dépend totalement de l'implication de tous les acteurs concernés. L'inclusion de représentants et d'experts de secteurs interconnectés tels que l'alimentation, le climat, la santé, le genre, les droits humains, etc. est tout aussi importante.
- **Renforcer l'examen et les comptes-rendus des engagements des partenaires mondiaux.** Examiner les engagements existants et rendre des comptes. Promouvoir les possibilités d'évaluation par les pairs et d'échange afin de renforcer la transparence des communications au niveau mondial.
- **Aligner les engagements mondiaux sur les priorités nationales.** Les partenaires mondiaux et régionaux présents dans les pays devraient soutenir les processus nationaux. Les bureaux de pays peuvent définir des engagements nationaux destinés à montrer le soutien qu'ils peuvent apporter aux priorités nationales pertinentes.

AMBITION 3 : LA REDEVABILITÉ EST UN ÉLÉMENT CLÉ DE LA RÉALISATION DES DROITS HUMAINS À L'EAU ET À L'ASSAINISSEMENT

Tous les partenaires de SWA s'efforcent de réaliser les droits humains à l'eau et l'assainissement en s'appuyant sur leurs différents domaines de travail et de responsabilité. Les dialogues nourris par un processus de redevabilité mutuelle donnent l'occasion de déterminer où des actions permettraient de renforcer l'exercice de ces droits.

ACTIONS RECOMMANDÉES :

- **Mettre l'accent sur la bonne gouvernance et le renforcement des systèmes.** Formuler et tenir des engagements qui améliorent les mécanismes et les mesures de coordination pour mettre en place l'environnement favorable à la réalisation des droits humains à l'eau et l'assainissement.
- **Se concentrer sur le financement du secteur.** Renforcer les analyses et les dialogues concernant les budgets nationaux pour améliorer la qualité des engagements et passer de demandes imprécises d'augmentations budgétaires à des propositions plus ciblées. Préciser en quoi les ressources répondront aux besoins des plus vulnérables.
- **Cibler la suppression des inégalités.** Formuler et tenir des engagements qui luttent contre les inégalités, par exemple en recensant les groupes vulnérables et en élaborant des politiques, des budgets et des systèmes d'information ciblés et destinés à ne laisser personne de côté. Dans de nombreux cas, il faudra tout particulièrement s'efforcer de répondre aux situations précises des personnes qui vivent dans des situations d'urgence ou sont concernées par des opérations humanitaires ou d'autres contextes de fragilité.
- **Axer les actions sur le genre.** Formuler et tenir des engagements précis visant à lutter contre les inégalités fondées sur le genre, notamment en élaborant des stratégies de financement ciblé et en aidant les femmes à participer de façon significative à la prise de décision.
- **Prioriser la résilience aux changements climatiques.** Soutenir et mettre en œuvre des engagements en faveur de services d'approvisionnement en eau et d'assainissement peu émetteurs de CO2 et résilients face aux changements climatiques. Aligner les cibles en matière de climat, d'eau et d'assainissement, y compris en transposant les accords mondiaux sur le climat dans les politiques nationales, tels que les processus des COP et l'Objectif mondial d'adaptation.



OBSERVATIONS FINALES

Ce rapport met en valeur les progrès significatifs auxquels le mécanisme de redevabilité mutuelle a contribué entre 2021 et 2024 pour faire avancer les principes de transparence et de redevabilité et s'approcher de la réalisation des objectifs nationaux et mondiaux en matière d'eau, d'assainissement et d'hygiène.

Le mécanisme de redevabilité mutuelle est un pilier de la collaboration multipartite. Il permet aux pays et aux groupes catégoriels de prendre des engagements concrets et se renforcer mutuellement en faveur de l'amélioration des services. La coordination efficace entre les gouvernements, la société civile, le secteur privé et les organisations internationales en a aussi clairement bénéficié et a joué un rôle crucial dans les progrès réalisés.

Dans les années à venir, de nouvelles possibilités d'exploiter la puissance de la redevabilité mutuelle seront à chercher dans le soutien à la participation des groupes sous-représentés, l'intégration des perspectives de genre dans la prestation des services et le ciblage des actions – pas seulement des paroles – sur les populations vulnérables et marginalisées. Il est également clair que les partenaires mondiaux n'ont pas encore totalement compris toutes les possibilités offertes par le fait de devoir rendre des comptes aux partenaires nationaux et de soutenir les processus

de redevabilité au niveau local. Si nous souhaitons atteindre les résultats équitables auxquels nous aspirons en tant que secteur, ces changements, et d'autres, seront indispensables.

Le mécanisme de redevabilité mutuelle a montré sa capacité à accélérer les progrès vers les cibles des ODD liées à l'eau et à l'assainissement. Alors que les dernières années de l'ère des ODD approchent, nous devons absolument profiter de la dynamique suscitée par le partenariat. SWA doit continuer à favoriser une culture de la redevabilité mutuelle, en utilisant ce mécanisme pour renforcer la volonté politique aux plus hauts niveaux, pour améliorer la coordination dans le secteur et pour veiller à ce que les engagements pris soient ambitieux et soient tenus.

Les informations obtenues grâce au présent rapport serviront à orienter les futures actions et politiques du partenariat SWA et à faire en sorte non seulement de maintenir, mais aussi de renforcer, la place centrale de la redevabilité dans les efforts visant à atteindre l'accès universel à des services sûrs et durables.

Nous invitons tous les partenaires à réaffirmer leur participation à ces efforts afin que nous puissions réaliser notre vision : l'assainissement et l'eau pour tous, en tout temps et en tout lieu.

REFERENCIAS

¹ PNUD (2024). Rapport sur le développement humain 2023-2024, « Sortir de l'impasse : repenser la coopération dans un monde polarisé » Disponible (en anglais) à l'adresse www.hdr.undp.org/system/files/documents/global-report-document/hdr2023-24reporten.pdf.

² OMS/UNICEF (2023). Progrès en matière d'eau, d'assainissement et d'hygiène des ménages 2000-2022 : Gros plan sur les questions de genre. Disponible à l'adresse <https://washdata.org/reports/jmp-2023-wash-households>.

³ Forum Économique Mondial (2024). The Global Risks Report 2024, 19th Edition – Insight Report. Disponible à l'adresse www.reliefweb.int/report/world/global-risks-report-2024-19th-edition-insight-report?gad_source=1&gclid=Cj0KCQjwkd00BhDxARIsANKNcrfONjmCCq_EvVOARDNmXYRwZ_pMgawXeDJ8367tDrZrOlpa2IbCxJwaAlSzEALw_wcB.

⁴ Groupe de la Banque mondiale (2022). Rapport annuel du Partenariat mondial pour la sécurité hydrique et l'assainissement. Disponible (en anglais) à l'adresse <http://documents.worldbank.org/curated/en/099102211102224772/IDU0a8831b08028b604d070aa0104893aa4ceda2>.

⁵ OMS/UNICEF (2023). Progrès en matière d'eau d'assainissement et d'hygiène des ménages 2000-2022 : Gros plan sur les questions de genre. Disponible à l'adresse <https://washdata.org/reports/jmp-2023-wash-households>.

⁶ PNUD/UNICEF (2015). Accountability in WASH: Explaining the Concept. Disponible à l'adresse www.unicef.org/media/91311/file/Accountability-in-WASH-Explaining-the-Concept.pdf.

⁷ Willets, J., et al (2022). Strengthening Multi-stakeholder Engagement and Mutual Accountability in Water, Sanitation and Hygiene: Cross-country Synthesis. Disponible à l'adresse www.sanitationandwaterforall.org/sites/default/files/2023-01/Research_Cross-country%20synthesis_MAM%20Catalytic%20Support_Final.pdf.

⁸ « Breaking through localization myths », Devex, 28 mars 2024. Disponible à l'adresse www.devex.com/news/sponsored/opinion-breaking-through-localization-myths-107310?utm_source=linkedin&utm_medium=social&utm_campaign=devex_social_icons, consulté le 18 octobre 2024.

REMERCIEMENTS

SWA tient à remercier les bailleurs qui soutiennent son travail ainsi que les personnes suivantes, qui ont contribué à la rédaction du présent rapport :



BASSINA OUATTARA

Ministère de l'environnement, de l'eau et de l'assainissement, Burkina Faso

DJOUROU BOCOUM

Ministère de l'énergie et de l'eau, Mali

ELIZABETH UGOH

Ministère fédéral des ressources hydriques, Nigéria

JULIET WILLETS

Institute for Sustainable Futures, Université technologique de Sydney, Australia

KATE HAWARA

Water for People Malawi

KIMANTHI KYENGO

Ministère de l'eau, de l'assainissement et de l'irrigation, Kenya

LAJANA MANANDHAR

Freshwater Action Network South Asia (FANSA)

MARTHA NAIGAGA

Ministère de l'eau et de l'environnement, Ouganda

MAX JOHN WENGAWENGA

Ministère de l'eau et de l'assainissement, Malawi

MOHAMAD MOVA AL'AFGHANI

Center for Regulation Policy and Governance (CPRG), Indonésie

PAUL DEVERILL

Bureau des affaires étrangères, du Commonwealth et du développement (FCDO), Royaume-Uni

RAJIT OHJA

Ministère de l'approvisionnement en eau, Népal

SAREEN MALIK

Réseau africain de la société civile sur l'eau (ANEW), Kenya

SOKHADEVA CHANTHET

Ministère du développement rural, Cambodge

TOBIAS OMUFWOKO

Alliance WASH, Kenya

À propos du Rapport mondial sur la redevabilité 2024 de SWA

Tous les trois ans, le partenariat Assainissement et eau pour tous ("Sanitation and Water for All", SWA en sigle) produit un rapport analysant la manière dont les partenaires favorisent une culture de redevabilité mutuelle afin de garantir un accès universel et durable à l'eau, à l'assainissement et à l'hygiène. Ce deuxième rapport mondial sur la redevabilité de SWA évalue la mise en œuvre du Mécanisme de Redevabilité Mutuelle de 2021 à 2024, en soulignant le rôle de la redevabilité dans la promotion d'un dialogue transparent, l'identification des défis et la coordination des efforts pour surmonter les obstacles à la réalisation des cibles des Objectifs de développement durable en matière d'eau et d'assainissement.

De plus amples informations sont disponibles à l'adresse suivante:

www.sanitationandwaterforall.org



**SANITATION
AND WATER
FOR ALL**



**MUTUAL
ACCOUNTABILITY
MECHANISM**